

ROGER STÉPHANE

BRÈVES
PRISONS

JULLIARD

CR1190

19TT-113P

60
6.10.e

BRÈVES PRISONS

T 12 B 28

ROGER STÉPHANE



FILE 15 44

DU MEME AUTEUR

CHRONIQUES :

- Chaque Homme est lié au Monde* (Carnets 1939 - 1944). Préface d'Emmanuel d'Astier (Sagittaire, éd.).
- Parce que c'était lui* (Table Ronde, éd.).
- Fin d'une jeunesse* (Carnets 1944-1947). (Table Ronde, éd.).

CRITIQUE :

- Cardinal de Retz : Propos sur les Hommes et le Gouvernement des Hommes*. Introduction, choix et notes de R. Stéphane (Sagittaire, éd.).
- Portrait de l'aventurier* (Essai sur T.E. Lawrence, A. Malraux et E. von Salomon). Préface de J.-P. Sartre (Sagittaire, éd.).

THÉÂTRE :

- Théâtre de destin* (Table Ronde, éd.).

ROMAN :

- Les fausses passions* (à paraître à la Table Ronde).

BRÈVES PRISONS

29 Mars - 21 Avril 1955

RENÉ JULLIARD

30, Rue de l'Université
PARIS

POUR MES AVOCATS.

PRÉFACE

Ce petit livre est un livre de circonstances. Je m'étais pourtant promis de n'en jamais écrire. Il est vrai que dans mon dernier livre (1), j'avais dénoncé la partialité et la complaisance de mes « carnets » : je m'engageais pratiquement à n'en plus publier.

Mais je n'espérais pas alors qu'une surprenante conjonction de bêtise et d'arbitraire me permettrait de vivre l'expérience que j'évoque ici.

Tout homme qui est allé en prison et qui n'est pas un pharisien endurci, qui n'est pas un salaud, au sens sartrien du terme, reste sa vie durant obsédé par la prison. Non forcément parce qu'il y a enduré, mais par l'absurdité qu'il a éprouvée. Tout ancien détenu fait sien le mot d'Eluard : « Tant qu'il y aura des prisons, je ne serai pas libre. »

J'ai subi les prisons de Vichy. J'ai connu, journaliste déguisé en surveillant, les prisons de 1947 (1). Voici qu'imparfaitement et briève-

(1) Cf. *Fin d'une jeunesse* (Table Ronde, éd.).

ment, un juge d'instruction me rappelle l'obsédante existence de cet univers endormi et frémissant dont nous sommes tous responsables. Un écrivain évoqua jadis « notre compatriote, le bourreau ». Il y a aussi nos concitoyens les geôliers, et surtout, nos concitoyens les magistrats qui évaluent en années d'abrutissement les fautes commises.

La seule ambition de ce témoignage, dont je connais l'insuffisance — mais M. Duval fera mieux la prochaine fois — est de contribuer à éveiller ceux qui dorment tranquilles, protégés, pensent-ils, par la crainte du gendarme et l'action régénératrice des prisons.

MARDI 29 MARS

Déjouant les décisions de Duval (1) et l'exécution de la police, j'ai couché chez H... Il a téléphoné chez moi vers 9 heures pour savoir si les flics étaient bien venus comme prévu — et sur la réponse affirmative de Georgette, nous sommes partis pour le rendez-vous que j'avais donné hier soir à Gérard Rosenthal et à Théo Bernard : 10 heures devant le « Vert Galant ».

Mes conseils étaient en compagnie d'un jeune avocat à la Cour de Cassation, M^e Fortunet, qui avait rédigé dans la nuit la requête en suspicion légitime que nous déposons à l'encontre du juge Duval, mais impossible, à cette heure matinale (10 h. 15), de trouver ouvert au Palais un bureau qualifié pour la recevoir... En désespoir de cause,

(1) L'agence *Associated Press*, avait, dès lundi soir, annoncé mon arrestation.

M^e Fortunet nous quitte pour aller la faire enregistrer place Saint-Sulpice.

Et nous nous dirigeons, Gérard, Théo et moi, vers le cabinet du Procureur de la République, entre les mains de qui je me constituerai prisonnier. Naturellement, le Procureur n'est pas là (il n'est que 10 h. 30), et le secrétaire général du Parquet se montre, quoique aimable, bien embarrassé : il n'a reçu aucune instruction me concernant, il n'est même pas au courant de l'existence d'un mandat d'amener. Décidément, il n'est guère facile, à Paris, de se constituer prisonnier... Peu nous chaut : nous sommes venus voir le Procureur de la République ; nous l'attendrons. Son collaborateur nous installe dans un bureau attenant à celui du Procureur et va téléphoner successivement au juge Duval, de qui il obtient confirmation du mandat d'amener, à la D.S.T., qu'il prévient de ma présence, et enfin au domicile du Procureur — qui est allé, nous apprend-il, voir au Lycée Carnot un professeur de son fils. Nous attendons.

Vers 11 h. 30, Gérard propose que nous descendions dans un bistro du boulevard du Palais boire un café : mais le commissaire Ponceau, de la D.S.T., qui est survenu sur ces entrefaites, ne me laisse pas descendre.

Enfin arrive M. Aydalot, plus jeune que je ne m'y attendais et trouvant — si je me fie à son constant sourire — la situation cocasse. Il ne dit rien sur le juge Duval, mais n'en pense sans doute pas moins. Il écrit lui-même la

protestation que nous lui dictons. Puis il nous serre la main, exprimant le désir que mon arrestation ne soit pas effectuée dans son cabinet.

Je retourne avec mes conseils dans le bureau où nous avions attendu. Le commissaire vient et m'annonce son intention, aussitôt qu'aura été dactylographiée une sorte d'accusé de réception du mandat d'amener, de me conduire à Reuilly. Gérard et Théo me quittent pour se rendre dans leur voiture au Tribunal Militaire. Je reste quelques instants seul avec un jeune commissaire boutonneux, Vernes, qui ne me perd pas de vue un seul instant. Ponceau nous rejoint et m'invite à signer un papier où il est écrit que « *Je reconnais que le mandat s'applique bien à moi en tant qu'identité* » et que « *j'accepte qu'il soit exécuté* ». Je refuse cette dernière phrase. Il n'insiste pas. Et nous partons pour Reuilly. Il est environ 1 h. 15.

Aussitôt arrivé à la caserne, je suis introduit dans le cabinet de Duval. Petit, myope, il a le geste court, la voix mouillée et douceuse. Il appartient, de toute évidence, à la race des rongeurs. Sa femme doit l'appeler « mon petit rat ». Il est un « rat d'instruction » comme il y a des « rats de bibliothèque ». Dès mon identité déclinée, il me notifie mon inculpation. Je le prie d'introduire mes avocats et je dicte à l'adjutant qui fait fonction de greffier une longue protestation : Après avoir déclaré inqualifiable le fait de m'incarcérer, alors que j'habite notoirement Paris, où j'ai des répondants et des activités, j'ai fait remarquer au juge Duval que si le métier

d'un homme d'Etat ou d'un haut fonctionnaire consiste à taire un certain nombre d'informations, le devoir d'un journaliste consiste au contraire à les recueillir et à les diffuser aussi fidèlement que possible. C'est la presse — du moins dans les pays où elle est libre — qui met l'opinion, informée de la signification réelle des actes du pouvoir, en mesure d'exercer son droit inaliénable de contrôle. Elle est exactement enregistrée, le juge m'interrompant une seule fois pour me signaler que si Pleven n'avait pas fait saisir *l'Observateur* du 27-5-54, c'était faute d'en avoir eu connaissance... Puis M. Duval me notifie mon mandat de dépôt contre lequel je proteste, me confie à un gendarme, nous informant, mes avocats et moi, qu'il procédera dès après-demain à un interrogatoire sur le fond.

Placé en attente dans la salle de garde du tribunal, je suis interpellé par un gendarme : « Vous n'étiez pas dans la Creuse pendant la guerre ? » — « Si, j'étais — déjà — détenu à Evaux. » — « Oui, c'est ça ! Vous ne vous souvenez pas de moi ? Je vous y ai gardé... Il y avait le Docteur Martin, le général de La Laurencie... et votre mère. Comment va-t-elle votre mère ? »

I

FRESNES

Les mêmes policiers qui m'avaient amené à Reuilly me conduisent à Fresnes. En voiture, je fais remarquer que rien ne me serait plus facile que de m'évader, armé comme je le suis. Les visages des flics se rembrunissent. Ils me demandent avec courtoisie, voulant m'éviter « l'humiliation d'une fouille » de leur remettre mon arme. Je dis que j'aurais pu en avoir, mais qu'en réalité, je n'en ai pas. « Bon enfant », le commissaire Ponceau insiste : « Si vous avez un revolver, il sera découvert à Fresnes, où ils feront une histoire. Alors remettez-le-nous : je le balance par la fenêtre et nous n'en parlons plus. » Ce policier est sans humour...

Nous arrivons vers 5 h. 30 à Fresnes. Longue station au greffe. Les flics, ayant reçu décharge

de ma personne, s'en vont. Je continue à attendre. Enfin, un gardien m'interroge sur mon identité, ma filiation, etc..., puis, après avoir tiré de l'extrémité de la table une planchette imbibée d'encre, après m'y avoir fait posé mon pouce gauche et les quatre doigts de ma main droite, il m'invite à apposer l'empreinte de mes doigts sur le mandat de dépôt et celle de mon pouce sur le registre de la prison — où je vois inscrit que je suis inculpé d'ASEE (1). Pris en charge par un gardien, je suis mené dans un petit bureau où l'on m'invite à remettre mon argent et mes « bijoux ». Je n'ai en fait de « bijou » qu'une montre en or. Le surveillant qui inscrit rectifie « en métal jaune ». Puis je suis conduit auprès de l'interne de service, qui, sachant fort bien qui je suis, se montre aimable. Il ordonne, après avoir pris ma tension et m'avoir radiographié, mon hospitalisation en « *observation* ». Le surveillant me conduit enfin à la « fouille », mot qui, en langage pénitentiaire, indique à la fois un local et une opération. Le gardien de service vide ma valise et ma serviette — qu'il retient. On « confisque » également mon rasoir et ma crème à raser, mon stylo, mon porte-mine, mon portefeuille et mon étui à cigarettes. Après avoir lui-même vidé mes poches, après m'avoir palpé tout le long du corps, il ne me laisse que mes cigarettes, mon linge et mon papier blanc. Quant à mes livres... on consulte le directeur, qui décide

(1) Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

de les soumettre à la censure du juge Duval. A ma surprise, on ne m'enlève ni ma ceinture ni mes lacets de souliers : le nouveau règlement les autorise.

Un des deux détenus qui assistent le surveillant est jeune, blond, diaphane, osseux, ressemblant assez au comédien Pierre Vanek. A l'extrémité de son menton, quelques poils blonds témoignent d'une volonté d'avoir de la barbe. Il est le premier détenu à qui je puisse dire deux mots en aparté. Je lui demande pourquoi il est ici : « O.P.P. ». Je le prie de traduire : outrage public à la pudeur. Il doit sortir en mai. Je lui demande s'il s'ennuie : « *Maintenant que je travaille, ça va. Mais avant, au quartier, je m'ennuyais — oh ! fabuleusement.* » Genêt aurait aimé cette expression. Je lui donne mon numéro de téléphone, pour qu'il m'appelle dès sa libération.

On m'emmène à l'hôpital, distant d'environ cent mètres de la prison proprement dite. Je suis avec un gosse d'apparence un peu rachitique, à qui je demande ce qu'il a fait : « *Objecteur de conscience.* » Il lui reste deux ans à tirer. « Et ensuite, ça recommencera ? » — « *Heureusement non, parce qu'ils m'ont réformé.* »

Hôpital : seconde fouille. Les gardiens veulent maintenant retenir mon linge de corps, sous prétexte que les hospitalisés sont obligatoirement habillés par la prison, et mes cigarettes américaines, sous prétexte que la cantine ne fournit que des gauloises. Je proteste. On cède et me conduit enfin à ma cellule. Je n'ai pris, parmi

le linge de la prison que le pyjama de laine, plus chaud que celui que j'avais apporté.

Au rez-de-chaussée, donnant sur le jardin, ma cellule est assez vaste (3 m 50 × 5), très haute de plafond (au moins trois mètres), peinte à la chaux, mais sale. Parquet bien ciré. Un lit de camp, étroit et dur, en fer blanc, comme la petite table de chevet à trois étages, un broc et un seau en émail bleu, une cuvette en émail blanc, deux petits placards en bois, une table et une chaise, constituent l'ameublement. Quatre gros tuyaux de chauffage peints au minium, une sonnette pour appeler en cas de besoin (je suis à l'hôpital). L'économe de l'hôpital vient m'informer que par mesure de faveur, je suis autorisé à passer à la cantine la commande des objets dont j'aurai besoin — qui me seront livrés dès demain. Il m'informe que je suis soumis au régime dit de « haute surveillance » : tous contacts avec les autres détenus m'étant interdits, je me promènerai seul ; ma cellule sera chaque jour l'objet d'une fouille minutieuse. Je m'étonne de cet excès de précautions : « *Ordre du juge* ». Eh bien, on verra.

Je m'installe, range ce qui me reste d'affaires, et on m'apporte mon dîner : un bifteck avec de la salade et une orange. Le tout servi dans deux assiettes en duralex (Sed Lex, dirait Hector), très propres. Mais pour seul couvert, une cuiller. Je refuse de dîner, alléguant qu'on ne m'a jamais appris à découper un bifteck avec une cuiller : dix minutes après, on me remet une fourchette

et un étonnant couteau « modèle prison » qui ne coupe guère et qui est sans pointe. Je refuse à nouveau de manger, puisque mon repas a refroidi, mais avoue que je n'ai pas faim. Grand tintamarre à l'extérieur : c'est un surveillant qui sonde, muni d'un marteau au bout d'un manche à balai, tous les barreaux des fenêtres.

On m'apporte deux volumineux portemanteaux sur lesquels je suis invité à suspendre mon costume et mon manteau : on les accrochera à l'extérieur de la cellule pendant la nuit. Je me couche et, énervé, ou plutôt excité, parviens difficilement à trouver le sommeil. J'entends les bruits de la prison qui ne s'endort que lentement et pense qu'un des avantages du monastère sur la prison, c'est le silence. Mais à ce point de vue, la prison est sans doute préférable au régiment. Gêné par eux — et aussi par la lumière qui reste allumée toute la nuit dans la cellule — je dors mal.

MERCREDI 30 MARS

J'étais éveillé depuis longtemps par le jour — ma cellule ensoleillée dès l'aube est donc à l'est — quand la porte s'est ouverte. J'ai demandé l'heure : 7 heures. On a versé dans mon verre un infâme liquide noir qui évoque les plus mauvais ersatz de l'occupation. Environ une demi-heure ou trois quarts d'heure plus tard, on m'apporte une confortable boule de pain blanc. Suivent, vers 8 h. 30, du beurre (environ 1/2 quart), un quart de lait (que je refuse) — eh, eh P.M.F. ! — et, vers 9 heures, un quart de méchant vin... et une dizaine d'oranges.

Pour Maurice Garçon : visite du sous-directeur de la prison. Je lui formule mon désir d'être placé ou au régime commun ou au régime politique ; je l'interroge sur les avantages de ce régime : « Si vous êtes au régime politique, vous pourrez avoir ce que vous voudrez. Vous ne serez plus sous le coup que d'une déten-

tion précautionnelle. » Je voudrais qu'on m'explique la différence entre une détention préventive et une détention précautionnelle...

A 9 h. 15, le surveillant de service m'invite à aller me laver au lavabo pendant que deux « *auxiliaires* » feront ma chambre. Je me lave assez vite pour les rejoindre. Je les tutoie ; eux, sans doute morigénés par les gardiens, m'appellent *Monsieur*. En les vouvoyant, je tâche de les amener à une plus saine conception de notre égalité. Ces *auxiliaires* font les chambres des malades, des « politiques », distribuent la soupe, etc., pour le menu avantage de travailler — au lieu de s'ennuyer — et de manger la nourriture surabondante des malades. Ils perçoivent un salaire de 10 francs par jour. Je leur file des cigarettes.

On m'apporte de la bibliothèque de la prison, quelques « œuvres libres » (je me demande qui d'autre les lit que des prisonniers) et l'*Illustration Théâtrale* de 1912 où je lis deux Guitry : *Jean III* et la *Prise de Berg op Zoom* et une incroyable *Alsace* de Gaston Leroux.

A 10 h. 30, déjeuner : soupe, grosse boulette de bœuf, pommes de terre sautées, petits oignons sautés, salade. Cela change des prisons de Vichy.

Dès 11 heures, je commence, sans très bien savoir ce que j'en ferai, une longue diatribe contre le juge Duval.

A midi, on m'apporte un pneumatique de Jacques Mercier me demandant de l'accréditer officiellement par double pneu adressé à Duval

et à lui-même. Le pneu de Mercier avait été mis hier à 16 h. 30 à Paris et était arrivé à 18 h. 30 à Fresnes. On me l'a donc distribué avec 18 heures de retard. J'écris les pneus demandés, mais suis informé par le surveillant de service, qu'ils ne pourront être expédiés qu'à partir de deux heures. J'écris une lettre de protestation au directeur et me remets à ma diatribe.

Il doit être trois heures quand un surveillant ouvre ma porte disant seulement « avocat ». Avant d'être mené à la cellule immédiatement voisine de la mienne, je suis palpé : a-t-on peur que j'emporte les barreaux ? C'est Jacques Mercier et sa collaboratrice qui se sont débrouillés, malgré mon silence, pour obtenir du juge un permis de communiquer. Ils me montrent la presse, excellente dans sa quasi-totalité. Seul *Le Figaro*... Il s'appellerait à plus juste titre *Le Javert*. J'avais à peine fini de lire les journaux que survient Gérard. Il se félicite aussi de la masse des protestations ; puis me parle du dossier ou du moins de ce qu'il en a vu depuis mon inculpation. Rien n'y paraît grave, justifiant le moins du monde la mesure du juge Duval.

Nous sommes restés environ trois quarts d'heure. Frappé par la rapidité d'élocution de chacun, surtout de la mienne : nous parlons comme si le temps nous était étroitement mesuré, comme si nous devions dire le maximum de choses dans un minimum de temps ; rien pourtant ne limite la durée des visites des avocats.

Au départ de Gérard, de Mercier et de sa

collaboratrice, ramené dans ma cellule, je suis fouillé à nouveau.

A 4 h. 30, dîner, aussi copieux que le déjeuner.

Lectures, toujours insipides, des « œuvres libres ». Sur ma demande, on m'apporte le catalogue des livres de la bibliothèque. Singulier catalogue : tout, ou du moins je le suppose, Delly, Max du Veuzit, quelques Gide, les bons Maïtraux, *Atala*, *René*, *Le Dernier des Abencérages*, et pas *Les Mémoires d'Outre-Tombe*, tout Balzac, *Le Rouge et le Noir*, quelques classiques, tout Cronin, pas un Proust, et le livre d'Havet sur Kant, et *Bonjour Tristesse*. La prison n'achète pas de livres : elle constitue sa bibliothèque en confisquant les livres des « arrivants ». Aucun prisonnier ne peut ressortir les livres qu'il a introduits dans la prison. En compensation de ses « dons », il bénéficie de prêts supplémentaires (deux ou trois livres par semaine, pendant un certain temps, au lieu d'un seul).

A six heures, je dois me déshabiller et sortir mes affaires. Je me couche. A huit heures, une infirmière vient m'inviter à absorber le contenu d'un petit flacon : il s'agit d'un comprimé de noctivane dissous dans l'eau. Selon le règlement, on ne me le donne pas sous sa forme solide, de peur que je ne l'avale pas véritablement, que je le thésaurise chaque jour, pour pouvoir, dans X... semaines, attendre à mes jours... A 9 heures, extinction des feux. Mais la veilleuse, mon excitation, et sans doute aussi l'absence totale de dépense physique m'empêchent de trouver le som-

meil. Je reste assez longtemps éveillé pour sur-sauter lorsque les gardiens, effectuant leurs rondes, éclairent soudainement et vivement la cellule.

Je crois que l'homme qui a inventé le régime détentionnaire était, au sens psycho-pathologique du terme, un *maniaque* du temps. Ce n'est pas hasard si les calendriers et les montres sont strictement prohibés à l'intérieur de la prison. Ce n'est pas hasard si l'horaire de la vie quotidienne de la prison n'a rien de commun avec celui de la vie « libre » : déjeuner 10 h. 30, dîner 4 h. 30, coucher 6 h. 30. Tout se passe comme s'il s'agissait de briser chez le détenu la notion de l'heure et du temps, de façon à tenter de l'empêcher de mesurer sa peine, plus exactement le temps qu'il lui reste à accomplir.

JEUDI 31 MARS

Matinée chargée : outre les rites déjà décrits, je suis rasé parce que je dois être « extrait ». Le coiffeur, qui se sert d'un rasoir mécanique — et non d'un rasoir à main, sous le prétexte que je suis « politique » — ressemble au prestidigitateur Seldow : même corpulence, mêmes yeux, même accent (léger), même agilité manuelle. Cette ressemblance n'étonnera pas les physiognomonistes, puisque, interrogé par moi sur les raisons de sa détention, il me répond « vol à la tire ». Bien. Je lui demande quel est son métier. Il doit me croire idiot, puisqu'il me réplique : « *Je vous l'ai dit : je suis pickpocket ; quand je suis dehors, je vais dans la rue ou dans le métro comme vous à votre bureau.* » — « Et vous gagnez beaucoup ? » — « *Plus que vous, peut-être.* »

La barbe rasée, je suis conduit à la radiographie. Ce sont deux gardiens qui opèrent, sans aucune surveillance médicale. Or je crois que pour être

radiographe à Paris, il faut être médecin. Ce serait drôle si on pouvait les faire poursuivre pour exercice illégal de la médecine... Au demeurant, ce sont d'assez jeunes types, rendus plus avenants par la blouse blanche qui dissimule leur uniforme. Nous blaguons un peu. Ils disent m'envier d'exercer un métier que j'ai choisi : « Et vous ? » — « Pourquoi croyez-vous que nous faisons ça ? » — « Parce que ça vous intéresse, parce que vous croyez qu'il faut être au service de la Justice poursuivant le crime. » — « Pas du tout. On fait ça pour gagner notre croûte. » — « Il y a d'autres manières de gagner sa croûte. » — « Pas si sûr. » Je leur raconte que j'ai moi-même été surveillant. L'un d'eux se souvient vaguement du reportage.

Vers 1 h. 30, les gendarmes viennent « m'extraire ». Mais avant de me remettre à eux, on me fouille. Je suis seul détenu avec les gardes républicains dans la camionnette qui va à Reuilly, où nous arrivons vers 2 h. 15. J'attends dans le bureau de l'adjudant. Un garde imbécile est chargé de me surveiller. Il susurre des « tttte, tttte, moi je sais beaucoup de choses » pour énoncer d'un air entendu les plus extraordinaires lieux communs sur le régime des partis, la vénéralité de la presse et des parlementaires.

Rosenthal et Mercier viennent me rejoindre vers 3 heures et peu après nous montons chez le juge.

Avant de me laisser interroger, je tiens à rappeler :

1° que je n'ai jamais eu aucun rapport d'au-

cune sorte avec Turpin, Labrusse et Baranès ;

2° que j'ai connu Mons lors de la libération de Paris et ne l'ai revu qu'une fois depuis à un réveillon chez Mme Tixier ;

3° que je n'ai jamais eu en main quelque document militaire que ce soit, ni rien qui ressemble à un procès-verbal de comité de la Défense Nationale.

Puis j'ai rappelé — ce qui n'était pas sans sel — en quoi consistait l'Affaire dite des Fuites : des documents — les P.V. du comité de Défense Nationale — ont été détournés : pas par moi, puisque je n'en étais ni le gardien ni le détenteur ; vers les communistes selon M. Legendre ; vers certains milieux étrangers selon Mitterand : peut-être vers les uns et les autres : en tous cas, pas vers *France-Observateur*. A qui fera-t-on croire que des documents « secrets » étaient détournés, habillés, divulgués par une équipe composée de hauts fonctionnaires, d'un commissaire de police, d'un journaliste-flic, et d'un bagnard, pour la seule amélioration de l'information de *France-Observateur* ?

J'ai été normalement amené à parler de la notion de « secret ». Pour le ministère de la Guerre, tout est « secret ». Les tampons « secret » sont les plus répandus rue Saint-Dominique. Peut-on curieusement qualifier de secrètes des informations connues d'au moins vingt personnes — sans compter les collaborateurs ? La notion de « secret » est inversement proportionnelle au nombre d'initiés. C'est ainsi que *seuls*, Roosevelt,

Churchill et Eisenhower, connaissaient la date du débarquement de 44. La loi, elle, définit imprécisément le secret : en principe, les conseils des ministres sont secrets, mais quel est le journaliste parlementaire qui en ignore le moindre détail, quel est l'hebdomadaire politique qui n'en publie pas régulièrement un compte rendu ? Certes, plus de discrétion était observée au sujet des délibérations du Comité de Défense Nationale ; du moins tant que les délibérations de ces comités étaient consacrées à des problèmes de technique militaire. Mais qui prétend que les réunions du Comité de Défense Nationale consacrées à la conduite de la guerre d'Indochine n'avaient pas de signification essentiellement politique ?

Le moyen d'information du journaliste est connu : à l'issue de toute délibération, les hommes politiques racontent des bribes de la discussion à la presse, donnent des détails à leurs collaborateurs, se confient à tel journaliste avec qui ils ont des relations personnelles : il ne reste plus qu'à reconstituer le puzzle. Mais en plus, dans la dernière époque de la guerre d'Indochine, les responsables politiques étaient nombreux qui évoquaient devant certains journalistes le drame de conscience qu'ils vivaient, souffrant de l'impossibilité et de faire la guerre et de faire la paix. Ils utilisaient les journalistes pour *transmettre* à l'opinion les informations qui les troublaient. Il est d'une mauvaise foi insigne de paraître ignorer aujourd'hui le pharisaïsme dont faisaient

preuve les hommes politiques à l'égard de la guerre d'Indochine. Sans exception, ils la déniaient tous dans le privé, et la poursuivaient par manque d'imagination, par paresse, par lâcheté.

Peut-être, aurais-je pu avoir quelques craintes en publiant des informations sur les comités de Défense Nationale. Mais si ces craintes avaient été très fortes, qu'aurais-je fait ? J'aurais téléphoné à Mons qui, sans doute occupé, m'aurais dirigé sur Turpin et Labrusse. Je serais frais, aujourd'hui...

J'ai donné, paraît-il, la liste des effectifs qui pouvaient être envoyés en renfort en Indochine dans l'ordre même où ils figurent au procès-verbal. C'est la preuve même que je n'ai pas vu ce P.V., sinon j'aurais pris l'élémentaire précaution d'intervertir ou de modifier cet ordre.

Navarre, évoquant les renseignements que le Vietminh se procurait en France — paraît-il —, a surtout évoqué ceux qui se rapportaient à l'état d'esprit de l'opinion publique, auxquels il attachait une importance primordiale : il ne s'agit plus maintenant de secrets militaires, mais de la liberté pour un journaliste de réfuter ou d'éclairer l'opinion.

Enfin, invité à divulguer mes sources, je m'y suis naturellement refusé — faisant valoir qu'il semble que l'on me détienne moins pour divulgation de secrets militaires que pour non divulgation de mes sources. Le juge Duval m'a menacé des foudres des articles 103 et 104 qui, paraît-il, obligent à la dénonciation : il peut

changer mon chef d'accusation, je ne changerai pas d'attitude.

A la fin de l'interrogatoire, Gérard Rosenthal dépose une demande de mise en liberté provisoire. Le juge a cinq jours pour répondre.

Les relations d'un inculpé politique et de son juge d'instruction sont singulières : toute haine, toute passion en sont bannies. Les facilités que l'on s'accorde dans tout débat politique — éclat de voix ou murmures, sophismes, boutades — sont aussi à exclure. Non que l'enjeu soit trop grave : mais le débat est tellement circonscrit par la précision du magistrat instructeur que toute échappée apparaîtrait comme une dérobade. D'autre part, la procédure est écrite. Les magistrats qui seront amenés à la lire avant l'éventuel procès pour se faire une opinion (un « préjugé ») ne connaîtront pas les intonations. Pour bien faire, la réponse devrait être aussi ferme et laconique que du Stendhal. Mais, par ailleurs, politique, le procès est ou sera évoqué par la presse et l'opinion, à qui il faut fournir, en dehors de toute révélation sur l'instruction proprement dite, arguments et aliments. Dans mon cas, sachant ce que je ne dois pas dire, ce que je suis résolu, quoiqu'il m'en puisse coûter, à taire, je dois saisir toute occasion de souligner le contenu et l'intention politique des poursuites dirigées contre moi. Au delà des pinaillages journalistiques, je dois incessamment évoquer la puanteur indochnoise.

Je me donne l'impression de le faire sans ten-

sion exagérée, avec facilité même. Je n'ai pas de hargne contre Duval. Je suis seulement irrité de ne le point comprendre, de ne pas comprendre où il veut en venir. Quant au juge Duval, il semble n'accorder d'importance ni à moi ni à mes réponses. Seules ses propres questions l'intéressent. Il suit son idée. Laquelle ?

A 6 h. 30, la même camionnette qui m'avait amené me ramène à Fresnes. Je lis en chemin les journaux que Gérard a pu me passer. Sensible au très gentil article de Magnan. Dans *France-Observateur*, le titre de l'article collectif me concernant est d'une opportunité inespérée (*Roger Stéphane à Fresnes : le général Navarre a fait un prisonnier*).

Aussitôt arrivé, après une nouvelle fouille, un surveillant chef me rapporte les livres qui avaient été retenus lors de mon arrivée. Puis je suis invité à me déshabiller, donc à me coucher, ce que je fais volontiers, étant assez fatigué par les trois heures d'interrogatoire. Je dormirais volontiers, mais l'interrupteur de la lumière est dans le couloir. Tout ici est calculé en vue de la totale passivité — c'est-à-dire soumission — du détenu. Naturellement, la porte n'a pas de poignée. L'espagnolette de la fenêtre est remplacée par une serrure que peut seul manipuler le surveillant. Et les commutateurs électriques ne sont aussi à la disposition que du surveillant. Le détenu est un homme sans outil.

Je pense que ce soir, maman, Suzette, Hector,

L ... sont à la projection du *Rififi* que j'avais organisée pour eux.

Au fond, ce qui m'est le plus désagréable ici, c'est de devoir chier dans un petit seau de toilette.

VENDREDI 1^{er} AVRIL

Dès mon réveil, je suis invité à aller me baigner. Quatre baignoires dans la salle de bain, séparée en deux par une mince cloison. On se baigne devant un détenu qui fait office de garçon de bains et devant un surveillant.

A peine ai-je eu le temps de m'habiller, à mon retour, qu'apparaît dans la cellule le volumineux directeur des prisons de Fresnes. Cet honorable personnage m'informe que je suis autorisé à faire venir mes repas de l'extérieur. L'ordinaire de la prison me suffisant largement, je décline cet avantage. Il me suffirait que l'on m'achète chaque jour à l'extérieur une bouteille de vin cacheté et que l'on trouve un moyen de me faire parvenir du vrai café. D'accord pour le vin, il propose de me procurer une boîte de Nescafé et un thermos qui sera rempli deux fois par jour d'eau bouillante. Je profite de ses bonnes dispositions pour lui réclamer et mon stylo et

mon porte-mine qui m'ont été enlevés à mon arrivée : il me les fera rendre dès ce soir. Comme je voudrais être certain que ce gros monsieur est aussi aimable avec tous ses pensionnaires !

A peine est-il sorti que je suis fouillé pour être « extrait ». Je dois être emmené avec la fournée habituelle de détenus à Reuilly, où, en attendant mon interrogatoire, j'aurai le loisir — des dispositions dans ce sens ont été prises dès hier soir — de lire tous les journaux. Je m'assieds dans le car des gendarmes, à côté d'un jeune garçon blond : il s'agit d'un gosse, charcutier à Gournay, près de Chelles qui, à la fin de son service militaire, a chipé à un autre soldat un rasoir électrique. Il a été condamné à huit mois *ferme*. Il va à Reuilly signer son pourvoi en cassation, non dans l'espoir de faire casser le jugement, mais pour rester le plus longtemps possible au régime de la détention préventive — qui lui permet de recevoir et d'envoyer un nombre illimité de lettres. Je lui demande s'il aime son métier : « *Pas tellement mais il fallait bien puisque c'est chez mon père.* » — « Qu'est-ce que tu aurais voulu faire d'autre ? » — « *J'aurais aimé être dans les assurances.* » J'ignorais qu'il existât des vocations d'assureurs : mais il m'apprend que le père de sa fiancée est employé dans une compagnie d'assurances. Courte halte à la Santé où nous embarquons un aviateur en uniforme et un petit gars alerte, râblé, marrant (genre « petit dur ») qui ne quitte pas la vitre arrière du car, nous signalant toutes les jolies

filles du parcours. La volupté joyeuse de son regard m'aide à comprendre l'exactitude de l'expression : « se rincer l'œil ».

A l'arrivée, mes compagnons sont enfermés dans une sorte de violon, tandis que je suis confié à deux gardes dans le bureau de l'adjudant. Un troisième garde est allé me chercher les journaux que je lis avec passion. « *Les Nouveaux Jours* » sont égaux à eux-mêmes. Surpris du gentil encadré de *l'Aurore*.

Gérard arrive à 2 h. 45 et me montre tout d'abord un très gentil mot qu'il a reçu de Depreux. Puis il me conseille de moins m'emballer, comme il dit, qu'hier. Pour ma part, je ne suis pas sûr que cela n'impressionne pas Duval, chez qui nous montons.

Si, hier, M. Duval m'a interrogé sur l'article de mai 1954, aujourd'hui c'est celui de juillet 1953 qui fait les frais du second interrogatoire. A propos de ce papier, Auriol aurait parlé de l'irresponsabilité du journaliste et de la « *criminelle légèreté* » qui ne pouvait « *d'ailleurs en fortifiant et en encourageant l'adversaire que nuire aux efforts sincères de paix* ». Je trouve assez cocasse — et le dis — d'entendre parler, dans un cabinet de magistrat instructeur, alors que je suis arrêté et détenu à Fresnes, de l'irresponsabilité des journalistes. Quant aux efforts de paix, Auriol est naturellement libre de penser qu'on y concourait en subissant sans mot dire le bourrage de crâne : pour ma part, je crus et

crois encore qu'il était nécessaire de déssiller les yeux des Français.

L'article qui fut évoqué hier était un convenable article d'information : celui-ci qui met en parallèle d'un côté une discussion technique et pessimiste au comité de la Défense Nationale, de l'autre la prise à partie de parachutistes par des Parisiens du xv^e arrondissement a été écrit pour montrer le divorce fondamental entre la conduite de la guerre et l'opinion publique et pour dénoncer la mystification que des garçons aventureux payaient de leur vie.

D'autre part, je m'étonne que soit retenu cet article : le ministère de la Guerre, consulté par M. Duval, ayant reconnu, pour une fois, qu'aucune des informations contenues dans cet article n'était confidentielle. Et d'ailleurs, en ce qui me concerne, je me fais fort de prouver que toutes les informations publiées dans cet article avaient été préalablement publiées dans d'autres journaux.

Sans m'accuser précisément d'avoir ouvert au Vietminh la porte du Laos, Navarre prétend qu'en novembre 1953, le commandement communiste a modifié son plan stratégique, l'orientant vers une attaque du Laos. Si je ne suis pas qualifié pour juger le général Navarre, je n'accepterai pas d'être le bouc-émissaire de son imprévoyance. Navarre fait partie de ces généraux que déconcerte toujours la tactique de l'adversaire. Ils ne peuvent expliquer leur désarroi que par « le moral de l'arrière ». Déjà Sennep « expliquait » notre

défaite de 40 par l'abus de Proust, Gide et Cocteau.

Pleven s'est inquiété, paraît-il, des conséquences particulièrement dangereuses que pouvait avoir mon information pour la défense du Laos. Hier, j'ai appris que si Pleven n'avait pas fait saisir *l'Observateur* comme *l'Express* en mai 1954, c'est qu'il ne les avait pas lus ; mais un an auparavant, alors que le tirage de *l'Observateur*, son influence était notablement moindres, il le lisait ! Cela fait partie de son arsenal de mensonges et de faux semblants dont je me fais fort de pouvoir fournir un joli échantillonnage dès que je serai dehors : n'a-t-il pas dit en mars 1954 qu'il n'y avait plus de problème militaire en Indochine, seulement un problème politique ?

L'interrogatoire ne se termine qu'à 6 h. 45. Retour avec les mêmes prisonniers, plus un. Le petit dur raconte sa vie, ses prisons, ses cinq évasions, ses cachots, ses casses. A propos de ses évasions, je lui demande s'il est violent : « Non, j'agis toujours par surprise ; ce que je suis, c'est sournois. » Il ruisselle de joie de vivre. Malheureusement pour lui, si tout va bien, il a encore deux ans à tirer, après quoi il ira finir son temps de service aux Bat' d'Af'. « Du moins, c'est ce qu'ils disent, mais j'y suis pas encore. » Cette histoire de Bat' d'Af' le chiffonne parce qu'il ne veut pas y aller et que ça va encore faire des histoires : « Si y avait pas ça, y en a marre maintenant, en sortant de tôle, je serais rentré dans la bonne voie. » Rien de tel, décidément, qu'un petit truand pour parler comme Delly. Il

crois encore qu'il était nécessaire de déssiller les yeux des Français.

L'article qui fut évoqué hier était un convenable article d'information : celui-ci qui met en parallèle d'un côté une discussion technique et pessimiste au comité de la Défense Nationale, de l'autre la prise à partie de parachutistes par des Parisiens du xv^e arrondissement a été écrit pour montrer le divorce fondamental entre la conduite de la guerre et l'opinion publique et pour dénoncer la mystification que des garçons aventureux payaient de leur vie.

D'autre part, je m'étonne que soit retenu cet article : le ministère de la Guerre, consulté par M. Duval, ayant reconnu, pour une fois, qu'aucune des informations contenues dans cet article n'était confidentielle. Et d'ailleurs, en ce qui me concerne, je me fais fort de prouver que toutes les informations publiées dans cet article avaient été préalablement publiées dans d'autres journaux.

Sans m'accuser précisément d'avoir ouvert au Vietminh la porte du Laos, Navarre prétend qu'en novembre 1953, le commandement communiste a modifié son plan stratégique, l'orientant vers une attaque du Laos. Si je ne suis pas qualifié pour juger le général Navarre, je n'accepterai pas d'être le bouc-émissaire de son imprévoyance. Navarre fait partie de ces généraux que déconcerte toujours la tactique de l'adversaire. Ils ne peuvent expliquer leur désarroi que par « le moral de l'arrière ». Déjà Sennep « expliquait » notre

défaite de 40 par l'abus de Proust, Gide et Cocteau.

Pleven s'est inquiété, paraît-il, des conséquences particulièrement dangereuses que pouvait avoir mon information pour la défense du Laos. Hier, j'ai appris que si Pleven n'avait pas fait saisir *l'Observateur* comme *l'Express* en mai 1954, c'est qu'il ne les avait pas lus ; mais un an auparavant, alors que le tirage de *l'Observateur*, son influence étaient notablement moindres, il le lisait ! Cela fait partie de son arsenal de mensonges et de faux semblants dont je me fais fort de pouvoir fournir un joli échantillonnage dès que je serai dehors : n'a-t-il pas dit en mars 1954 qu'il n'y avait plus de problème militaire en Indochine, seulement un problème politique ?

L'interrogatoire ne se termine qu'à 6 h. 45. Retour avec les mêmes prisonniers, plus un. Le petit dur raconte sa vie, ses prisons, ses cinq évasions, ses cachots, ses casses. A propos de ses évasions, je lui demande s'il est violent : « Non, j'agis toujours par surprise ; ce que je suis, c'est sournois. » Il ruisselle de joie de vivre. Malheureusement pour lui, si tout va bien, il a encore deux ans à tirer, après quoi il ira finir son temps de service aux Bat' d'Af'. « Du moins, c'est ce qu'ils disent, mais j'y suis pas encore. » Cette histoire de Bat' d'Af' le chiffonne parce qu'il ne veut pas y aller et que ça va encore faire des histoires : « Si y avait pas ça, y en a marre maintenant, en sortant de tôle, je serais rentré dans la bonne voie. » Rien de tel, décidément, qu'un petit truand pour parler comme Delly. Il

demande à un garde : « *Vous savez qui est venu me voir, tout à l'heure ?* » — « *Non.* » — « *Ma maîtresse.* » Je trouve le mot peu prolétarien, mais l'exhibition l'est davantage : il fait en effet circuler parmi nous une photo sophistiquée d'une assez jolie fille brune. « *Mais maintenant, c'est fini avec elle ; j'en ai une autre.* » — Moi : « *Maintenant, t'en as une autre ?* » — « *Maintenant, enfin, quand je suis dehors.* »

Le nouveau venu, dont on a pris livraison à Reully, est un jeune paysan qui faisait son service dans l'Aisne. Au cours des cinq dernières semaines, son gosse est mort et sa femme a été écrasée. Il a déserté *six jours* pour aller la voir à l'hôpital : ça lui coûtera je ne sais combien de prévention à Fresnes. Il énumère de façon triste et monocorde ses malheurs et ajoute : « *Et pis demain y a ma sœur qui se marie.* »

Sentimental, le petit charcutier me dit que sa fiancée lui écrit tous les jours.

A ma rentrée à Fresnes, on me remet une très affectueuse lettre de Genêt et trois télégrammes, dont un de Roger Vailland.

La très affectueuse dépêche de Vailland est assez révélatrice du procédé communiste de pensée pour que je m'en empare. Je le cite : « *Indigné de te savoir envoyé par Justice française dans cette prison où Nazis ne réussirent pas à t'enfermer - Stop - Ratifications accords de Londres a effets rapides - Stop - Ton fidèle camarade de Résistance.* »

1° Ce n'est pas parce que les Nazis ne m'ont

pas envoyé à Fresnes qu'il devrait être interdit à la justice française de m'y envoyer, si j'avais réellement commis un délit ou un crime.

2° Les communistes ne croient jamais aux coïncidences. Mais les accords de Paris n'ont pourtant rien à faire avec la frénésie de Duval déchainé depuis la mi-février (on m'a prévenu de l'inéluclabilité, en tous cas, de l'inculpation, dès le 12 ou 13 février). Les accords de Paris eussent-ils été rejetés que, Duval étant ce qu'il est, je serais ici.

Après avoir été fouillé, je suis enfermé dans ma cellule : enfin seul ! Mais je me précipite à ma fenêtre pour écouter les conversations qui se déroulent entre cellules. Je tente de m'en mêler : « *Qui parle ? Ici le 63.* » Mon interruption fait d'abord taire tout le monde ; puis on m'interroge un peu, puis de nouveau silence, puis :

Une voix très jeune, au-dessous de moi : *Ribot, tu m'entends ?*

Ribot : *Oui.*

La voix : *Tu peux pas me passer cinq allumettes ?*

Ribot : *Tu tombes mal, mon pote, j'en ai plus.*

Moi (à la voix) : Si tu me dis comment t'en envoyer, moi j'en ai.

La voix : *On veut pas vous priver, M'sieur.*

Moi : Si tu m'appelles monsieur quand je te dis « tu », va te faire foutre.

La voix : *D'accord. J'envoie la ficelle. Vous aurez qu'à les mettre.* (Une ficelle descend effectivement le long de mes barreaux.)

Moi : Combien êtes-vous ?

La voix : *Deux.*

J'attache à la ficelle quatre cigarettes et une boîte d'allumettes. Elle remonte.

La voix : *Oh, merci, vous êtes un vrai chic type.*

Si vous avez besoin de quelque chose, z'avez qu'à le dire.

Moi : Pourquoi es-tu ici ?

Une nouvelle voix, à ma gauche : *Ch'ai dué mon amant.*

Surpris, je l'interroge davantage : il s'appelle Blanchet et a 41 ans. Il redit qu'il a tué son amant. Sa voix est à la fois fluette, précieuse et alsacienne. *Divine* est strasbourgeois.

Moi : Vous avez combien de temps à faire encore ?

Blanchet : *Dix-neuf ans moins deux jours. J'ai eu les travaux forcés à perpète parce que ch'avais tes femmes comme churés. Ma peine a été ramenée à vingt ans l'année ternière. Mais les six ans que ch'ai faits comptent pas.*

La voix du dessus : *Dis, Blanchet, comment tu l'as tué ?*

Blanchet : *Ch'sais pas, ch'lui ai donné un betit goup, il est dombé et il est mort. C'est la destinée. Y avait bas de bréméditation. Fous qui êtes dans les journaux, fous fous en souvenez pas ? On en a beaucoup parlé.*

Ça s'est passé passage Brunon en janvier 48 ; Blanchet a été jugé le 9-3-49.

Blanchet : *Dous les chournaux étaient contre moi et pourtant, y a beaucoup de chournalistes qui en sont. Le Vran Direur a été le seul chournal*

pour moi. Le Vigaro, pourtant disgre, m'a enfoncé.

J'interroge mon premier interlocuteur. Il s'appelle Albert Millon, 29 ans, et a attrapé cinq ans, aggravés de la relégation pour escroquerie. En appel, la relégation est tombée. Mais sa peine est purgée et il n'est plus ici qu'« en contrainte ». Il doit sortir le 18 avril. Il est typographe. Il voudrait être sûr de trouver du travail à sa sortie parce que :

— *J'ai compris. Je vous jure bien que je reviendrai plus en tôle.*

Une voix : *Mon gars, il faut jamais dire ça. On sait jamais.*

J'interroge la nouvelle voix. Il s'appelle Py et est ici pour une affaire de fraude fiscale : il achetait sans facture, vendait avec factures et gardait les 20 % pour lui. Je ne comprends rien, sinon que cela porte sur une bagatelle de 700 millions.

Millon : *Dites donc, vous savez, il paraît que Pierrot-le-Fou est mort.*

Une voix : *Pierre Carrot ?*

Millon : *Oui, en tentant de s'évader.*

Cette nouvelle (1) semble beaucoup impressionner. Une bonne minute de silence est observée, à laquelle je mets fin en demandant à Millon s'y a beaucoup de pédérastes à Fresnes. C'est Blanchet qui me répond : *Bresque dous en sont.*

(1) Fausse.

Millon, après avoir ri : *Tu l'entends : Non, t'exagères Blanchet (un silence). Mais il y en a bien un sur deux.*

Blanchet : *C'est ici que se broduit la grande bédérastie (un silence). Avant on avait les bordes ouvertes. Maintenant on est envermé. Avant ch'étais bas malheureux, maintenant che le chuis.*

*

Fasciné par cette humanité martyre et triomphante des prisons — que décidément, seul Jean Genêt sut évoquer convenablement.

SAMEDI 2 AVRIL

Pendant ma toilette, un seul auxiliaire, le plus jeune, fait ma chambre. Je lui demande ce qu'est devenu son camarade : « *Ils l'ont déclassé, j'sais pas pourquoi.* » Mais, apercevant Bessa au fond du couloir, je l'interpelle : « *Ils m'ont déclassé parce que je fumais une cigarette américaine.* » Je demande immédiatement à voir le surveillant-chef, qui ne se fait guère attendre. Je lui reproche d'avoir puni un détenu pour une faute que j'ai, moi, commise : « *Les auxiliaires n'ont le droit de rien recevoir des autres détenus.* » — « Bon, mais c'est moi qui lui ai donné la cigarette, c'est moi qui l'ai « corrompu », c'est moi et non lui que vous devez punir. » — « *Il n'est pas puni.* » — « *Mais il est déclassé.* » — « *Ne vous en faites pas pour lui.* » Je proteste, puis le brigadier reprend : « *Vous avez parlé avec les autres hier soir.* » — « Oui. » — « *Ne recommencez pas, ou on fermera leurs fenêtres.* » — « C'est toujours

le même système : c'est moi qui commets des infractions et on punit les autres. » — « *C'est comme ça, je vous prévient.* » Je proteste disant qu'il est scandaleux que, quoi que je fasse, on n'ose pas me punir parce qu'on a peur de la presse, tandis que les malheureux bougres qui n'ont aucun soutien trinquent à l'infini. « *C'est comme ça* », trouve seulement à me répondre le brigadier.

Reçu par la ficelle la lettre suivante :

« Roger,

« *Faites très attention à vos paroles, car à l'hôpital tout ce dit (Le détenu au directeur).*

« *A ma libération irais vous voir comme convenu.*

« *Actuellement j'ai terminé ma peine. Je suis en contrainte. Libérable le 18 avril au matin.*

« Millon. »

Lecture : l'admirable *Pierre et les ambiguïtés*, que je n'avais que mal lu lors de sa traduction en 39. Ecriture (dans ce cahier).

Une demi-heure plus tard m'arrivent tous les objets demandés ce matin. Je commence à fort bien m'installer. Il ne me reste plus qu'à faire venir le manuscrit de mon roman, et je serai dans les conditions idéales pour travailler.

Au courrier, à 11 h. 30, six lettres, toutes inattendues.

Breve conversation avec Blanchet. Pendant ses trois dernières années de prison, il n'a reçu ni

un sou, ni une lettre. Il est radicalement coupé du monde. Je demande combien de détenus sont dans ce cas : les neuf dixièmes, me répond Millon.

A 15 h. 30, visite de maman. On ouvre complètement ma porte et, à sa place, on intercale, entre maman et moi, un vaste panneau, boisé en bas, grillagé en haut. Pendant une bonne demi-heure, elle me donne des nouvelles de Paris. Il semble que tout le monde s'agite. Je la trouve, elle, en très bonne forme et, à moins qu'elle ne joue une comédie pour me rassurer, aussi amusée que moi par l'événement. Elle me donne quelques détails sur la perquisition qui a été opérée chez moi le jour de mon arrestation ; en mon absence, les policiers, conformément à la loi, ont requis deux témoins : le serrurier qui avait forcé ma porte, et un vieux clochard qui rôdait dans les environs (Georgette, étant à mon service, ne pouvait témoigner). Tout se passait très bien, quand soudain le vieillard voyant sortir, de la clinique qui est en face de la maison, un cercueil, se mit à hurler : « *Voilà le corps, voilà le corps.* » Elles sont belles, les garanties de la procédure...

A son départ, le surveillant m'annonce la visite d'un avocat. Comme je m'étais, en l'attendant, remis à lire, je surprends ce dialogue :

Une voix : *Tu vas à la messe demain ?*

Ribot : *Non, je suis juif.*

La première voix : *Qu'est-ce que t'es ?*

Ribot : *Juif, Israélite quoi !*

La première voix : *C'te blague !*

Ribot : *Ben quoi, c'est pas une blague, je m'appelle même Salomon (1).*

Py : *Oh, ça, c'est pas une preuve, je m'appelle bien Py, et j'suis pas Pape.*

Survient un de mes avocats : c'est Théo Bernard, que je croyais encore en Suisse. Il n'est pas trop optimiste sur la liberté provisoire et se prépare à aller travailler ce soir avec Gérard la requête destinée à la Chambre des Mises. Malheureusement, les vacances de Pâques risquent de tout retarder. Je regrette d'avoir oublié de lui demander d'exiger le versement au dossier de la totalité des P.V. du Comité de Défense Nationale. Mais je le dirai à Mercier qui vient demain.

Après son départ, fouille, naturellement, puis dîner et coucher. Je ne sais pourquoi, je pense beaucoup moins à propos de Fresnes aux maisons de force classiques qu'au pénitencier de Jacques Thibault. C'est sans doute le mélange des égards doucereux et des précautions imbéciles qui m'évoque ce valet-professeur de Jacques à la fondation Thibault. Me fouillant, le surveillant dit : « *Petite formalité* », sur le même ton où j'imagine que le gardien de Jacques disait : « *Petite grapule, va.* »

(1) Le 6 avril, Ribot me racontera avoir été placé en 40 en maison de correction, à Saint-Hilaire, pour « éviter d'être déporté ». Si c'est vrai, c'est un assez bon exemple du « moindre mal » de Vichy. Il y reviendra le 7 : « *J'ai été drôlement élevé, moi.* »

DIMANCHE 3 AVRIL

Peu après que j'ai reçu cette lettre :

« *Roger,*

« *Je tiens à vous dire de faire très attention*
« *à N...*

« *Si vous avez à me parlé vous n'avais qu'à*
« *écrire et me dire de vous envoyer la corde,*
« *pouvais vous me donner de quoi écrire, remer-*
« *ciements.*

« *Albert Millon.* »

le dialogue suivant s'engage :

Millon : *Eh, Blanchet, dis-donc, tu sais que la*
fiancée à Beguin, elle l'a plaqué.

Blanchet : *Elles sont doutes pareilles les femmes;*
c'est doutes des paniers percés (!!!); je connais
qu'une femme fidèle, c'est moi; je suis la
seule femme fidèle.

Millon, en riant, à son camarade de cellule :
Oh, dis, tu l'entends?

Pour bien apprécier ces dialogues, il faut les

imaginer hurlés de fenêtre à fenêtre, d'étage à étage. Blanchet occupe une cellule voisine de la mienne, tous les autres sont au premier étage, Millon est juste au-dessus de moi.

Un peu plus tard, je surprends une conversation « politique ».

Millon : *Le meilleur président, c'était Auriol.*

Une voix : *Non, c'était de Gaulle.*

Une deuxième voix : *De Gaulle, il a jamais rien fait.*

La première voix : *Moi, il m'a gracié.*

La deuxième voix : *Eh bien, pas moi.*

Millon : *Vous regardez que les grâces. Faut voir aussi pour l'extérieur. Auriol c'était quelqu'un.*

Coty, c'est une nullité.

Long silence, dont je tire parti pour achever *Pierre ou les ambiguïtés* — et écrire ceci. Les 150 dernières pages sont moins bonnes. La satire des milieux littéraires et bohèmes américains date ; et puis elle rompt le ton pathétique du récit. La *Jeune Amérique Littéraire* et les *Apôtres* sont même ratés. Pour la première fois peut-être, j'imagine ce qu'aurait été une description de Balzac ou surtout de Tolstoï. Mais le mouvement du début, puis les rencontres avec Isabelle sont dignes des plus grands écrivains. Curieux de savoir si Hardy avait lu *Pierre*. Il y a quelque parenté entre *Tess* et *Pierre*. Melville dit quelque part (L. V. § VII) que *Pierre* est un « *Livre de vérité sacrée* ». Peut-être n'y a-t-il de grands livres que prétendant à cela. Les *Karamazov*, les *Mémoires écrits dans un souterrain*,

L'Idiot, *Les Possédés*, *Guerre et Paix* et *La Mort d'Ivan Illitch*, *Jude l'Obscur* et *Tess d'Uberville* sont des livres de « *vérité sacrée* ». Dans la littérature française, je ne vois guère que Proust qui y ait visé aussi, et avec bonheur ; les autres ne sont que des novellistes, que des moralistes. Le roman de « *vérité sacrée* » est par essence métaphysique.

Le *sublime* chez Melville — pour reprendre un mot stendhalien — est plus poétique que chez Dostoïevsky, mais un peu moins intelligent aussi — quoique...

Mais la conversation reprend. C'est Blanchet qui, de sa voix lente, pointue et alsacienne, raconte « *denir de source dès sûre* » (il précise avoir reçu la visite d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul) qu'une amnistie est en préparation pour le 14 juillet, qui concernerait toutes les peines de deux ans au moins. Pour les autres peines, il y aurait des diminutions. Ensuite, Ribot (1) me raconte ses malheurs. Condamné en 1949 à trois ans et à la relégation pour coups et blessures administrés à un second maître de la marine marchande, et de nouveau à un an pour coups et blessures, cette fois administrés à un co-détenu de Saint-Martin-de-Ré, pris dans une révolte à Fontevault à quelques jours de sa liberté conditionnelle, puni de mitard (ce qui lui fait sauter sa conditionnelle), gifle le directeur ; coût :

(1) 24 ans, « *le plus jeune relégué de France* », aime-t-il à dire.

90 jours de mitard dont les six premiers, dit-il, avec la camisole de force. C'est un détenu qui, deux fois par jour, lui coupait en petits morceaux son pain et lui donnait à boire. Il urinait et déféquait sur lui. Le médecin fit interrompre la punition le septième jour. A Fontevrault comme à Poissy, les prisonniers ne peuvent fumer que trois cigarettes par jour. Ils sont astreints au silence dans les ateliers et ils tournent en rond, pendant les promenades, ne pouvant parler qu'au détenu qui est immédiatement devant eux.

De nouveau le silence se fait. Je commence, avec beaucoup d'amusement, l'*Histoire des Morot-Chandonneur* (1) quand Blanchet me prévient : « On a fermé la fenêtre de Millon parce qu'il causait avec vous. »

Vers 4 heures, visite de Jacques Mercier et de Mlle Fried. Ils m'avaient dit qu'ils viendraient au début de l'après-midi, mais 4 heures, c'est la fin de la nôtre... Nous blaguons et nous détendons très agréablement.

Puis, revenu dans ma cellule — et fouillé —, je reprends les *Morot-Chandonneur*. Si le pastiche de Michelet ne me paraît pas excellent, ceux de Dumas, de Stendhal et de Balzac sont de premier ordre.

(1) De Philippe Julian et Bernard Minoret, Plon, éd.

LUNDI 4 AVRIL

Un jeune type naturellement gardé balaie la cour. Avec un fort accent étranger, il maugrée : « Quel bordel, ici, quel bordel. »

Moi : Qu'est-ce que tu fais ici ?

Lui : *En vacances, tu vois.*

Moi : Tu es Italien ?

Lui : *Non, Russe.*

Moi : Pourquoi t'es ici ?

Lui : *Falsificat de passeport.*

Moi : T'as tiré combien ?

Lui : *Trois piges.*

Moi : C'est cher.

Lui : *La justice, elle est pourrie ici.*

Moi : Mais tu ne les feras pas : il y a le tiers cellulaire.

Lui : *Je vais en cassation. J'ai eu deux ans d'abord, trois en appel.*

Moi : Comment tu t'appelles ?

Lui : *Michel.*

Moi : Michel quoi ?

Lui : *Michel Bordian, c'est un nom bidon.*

Le garde : *Balaie avec tes deux mains.*

Michel : *C'est sportif comme ça.*

Le garde : *C'est comme ça qu'on balaie en Russie ?*

Moi : Il y a combien de temps que tu as quitté la Russie ?

Michel : *Trois ans.*

Il s'éloigne au moment où ça pouvait devenir intéressant.

Surpris de n'avoir pas de lettres au courrier de midi. Mais à la fenêtre, ce mot :

« Roger,

« *Veux tu s'il te plais me prêtés un paquet de cigarette. Je te le rendrais sans faute jeudi à la Distribution. Les cigarettes américaines sont bonnes ?*

« *Encore douze jours et la Liberté sera là.*

« *Je te souhaite bonne chance.*

« *Remerciements.*

« *Albert Millon.* »

« *Je te demande de me prêtés un paquet de cigarette pour éviter d'envoyer la corde trop souvent.* »

Comme à Fort-Barraux, je constate ici que l'orthographe est une des choses du monde les plus mal partagées.

Terminé les *Morot-Chandonneur*. Les derniers pastiches sont éblouissants.

Visite de la charmante collaboratrice de

Mercier, M^e Fried, qui me raconte sa conversation avec le directeur : il semble que je lui empoisonne convenablement la vie. Tiens ! Il paraît que j'exagère et qu'il risque d'être obligé de me punir : je ne demande que ça. J'apprends aussi qu'avant de m'être remises, mes lettres sont lues, non seulement par la censure de la prison, mais aussi par le juge Duval.

L'économe m'apporte le *Contre Sainte Beuve* remis par Mercier à Duval, et que celui-ci vient de faire parvenir à Fresnes. Je profite de cette visite administrative pour m'étonner de l'interdiction faite au coiffeur de me raser avec un rasoir à main. Si je comprends bien l'économe, il ne s'agit de rien d'autre que de faire courir le moins de risques possibles à ma précieuse personne : « *On ne sait jamais ce qui peut passer par la tête du détenu qui vous rase. Muni d'un rasoir à main, il peut, sans raison, vous faire une grave balafre* » (et l'administration serait bien embêtée). « *Tandis qu'avec un rasoir mécanique, il ne peut vous couper que superficiellement.* » Les précautions maternelles de la prison m'émeuvent au plus haut point.

Je lis en deux heures, avec plaisir, *Malgré nous* (1), de L. Weinigel. Les quelques maladrotes dans le dialogue n'enlèvent pas une justesse d'observation et un talent de narration incontestables.

(1) Ed. de Minuit.

MARDI 5 AVRIL

L'auxiliaire qui faisait ma chambre avec B..., enfin reclassé, est un gosse de vingt ans, condamné à un an pour vol, mais qui a déjà accompli plusieurs peines. Il ne lui reste plus que 25 jours à tirer. Je lui demande comment il se fait qu'il ne soit pas avec les mineurs : « *Parce que je suis majeur pénal.* » Il n'a pas de métier. Alors, après : « *Ben, je retomberai* » (1).

Au « courrier de la fenêtre », ce billet :

« Roger,

« *Mon camarade Ribot demande si vous n'avez pas une marène à lui faire connaître.*

(1) Tomber, dans le langage des prisons, n'a pas l'acception morale qu'on pourrait lui prêter. Loin de signifier déchoir, il pourrait se traduire, si l'on suppose une ellipse, par : tomber entre les mains de la police. On demande à un prisonnier : « Ça fait combien de fois que tu tombes ? »

« *Avez vous un peu de brillantine ou eau de cologne ci possible car je ne veux pas profité de vous.*

« *Bien cordialement.*

« *Albert.* »

Pour Maurice Garçon : le détenu qui trie le linge à la « fouille » de l'hôpital est ici pour « une histoire de bourse » (infraction à la loi sur les changes). Pas encore jugé : en prévention depuis 23 mois. Son affaire passe le 23 avril. L'électricien, pris dans la faillite de *France-Production* est, lui, en prévention depuis 14 mois, mais il ignore quand il sera jugé.

Alors qu'hier il m'a écrit « *que les cigarettes américaines sont bonnes* », aujourd'hui Millon me demande si je peux lui passer des cigarettes, « des bleues si possible ». « Tu n'aimes plus les américaines ? » — « *Si, mais elles se fument trop vite ; on peut se les permettre dehors...* »

Soudain, à la fenêtre — grillagée — du petit bâtiment de briques rouges qui est en face de nous, apparaissent deux femmes, deux détenues. Un bref dialogue s'engage. Des rendez-vous sont pris pour les libérations respectives. Puis : Ribot : *A part ça, ça va les gouines ?*

Une fille : *On est fatiguées.*

Ribot : *Vous faites trop l'amour.*

La fille : *Non, on fait trop de ménage.*

Ribot : *Moi, c'est mon poignet qui est fatigué.*

Les camarades de Ribot éclatent de rire, et tout rentre dans le silence.

**

Il ne fait pas de doute que le régime des prisons s'est considérablement amélioré, non seulement depuis la guerre, mais même depuis mon reportage à Melun. Les sévices semblent avoir disparu ; il n'y a plus de prévôts ; le régime des cellules de punition est sérieusement humanisé ; la nourriture est, de l'avis de tous, presque suffisante ; les surveillants n'ont plus le droit de punir, mais seulement de « faire des rapports », l'usage du tabac est licite ; l'obsession sexuelle me paraît plus présente que pendant la guerre, mais j'étais alors mêlé, tant à Nice qu'à Fort-Barraux, aux « politiques », principalement aux communistes, naturellement plus réservés sur ces questions que les droits communs ; d'autre part, l'horrible sous-alimentation avait au moins cet avantage...

Mais ce qui reste à faire est de beaucoup plus difficile et plus important que ce qui a été fait.

Il reste, dans le cadre des lois actuelles, à imposer le respect strict de l'adage juridique selon lequel : « la liberté provisoire est la règle, la détention préventive l'exception ». La fidélité à cette maxime devrait surtout être formelle lorsqu'il s'agit de délinquants primaires.

Il reste, toujours dans le cadre existant à étendre vraiment le bénéfice du sursis à tous les

délinquants primaires. Je sais bien qu'*« il faut toujours faire confiance deux fois aux hommes »* (je ne sais plus qui, cité par Melville) mais en l'occurrence l'application de la lettre et de l'esprit de la loi constituerait déjà un notable progrès.

Mais rien de vraiment sérieux ne sera fait tant que le code pénal n'aura pas été radicalement transformé. L'établissement d'un rapport, d'une relation quelconque entre un délit et un temps d'emprisonnement est une des plus extraordinaires hérésies intellectuelles qui se puissent concevoir. La plupart des pensionnaires des prisons sont soit des condamnés à de courtes peines, soit des hommes en prévention. Ils sont enfermés dans des cellules où ils ne font rien. « L'oisiveté, mère de tous les vices » est soudain, par la simple vertu du régime détentionnaire, élevée à la dignité de châtiment « social », ou de châtiment disciplinaire, puisque dans les maisons centrales la cellule de punition n'est plus que l'astreinte à l'oisiveté.

Je suis désolé pour mes avocats et pour mes amis : mais l'observation de la vie pénitentiaire me passionne et m'absorbe beaucoup plus que l'étude de mon « dossier ».

**

Lettres de Claude R... du Syndicat National de l'Enseignement technique, de Jean et de Salacrou, toutes du 31. De la lettre de Salacrou, j'extraits ceci : *« Quand j'étais petit enfant, mes parents*

habitaient devant une place triste qui s'ouvrait sur la prison de la ville. Et mes parents, inquiets de mon avenir, me montraient la honte des familles qui se cachaient pour venir visiter leur prisonnier. — Aujourd'hui, une fois de plus depuis quinze ans, on préfère certains prisonniers à certains juges, et ce n'est plus la prison qui inquiète, mais la justice. » Assez réjoui à l'idée que cette lettre a été lue avant moi par M. Duval.

Visites de maman et de Gérard — à la suite desquelles je suis irrité — excessivement sans doute. Sentiment que tout ce que j'avais soigneusement séparé à Paris se mêle, se confond et s'embrouille en mon absence.

D'autre part, Duval a refusé ma mise en liberté provisoire, et ce malgré l'avis favorable du Parquet. La Chambre des Mises partant en vacances, je suis donc ici au moins jusqu'au 19.

Le meeting organisé demain pour ma libération me préoccupe. Certaine réaction hostile à ce meeting est normale : c'est la réaction des gens qui veulent régler silencieusement une histoire et qui la voient portée sur la place publique. C'est la classique réaction de l'Etat contre les militants. Dehors, j'arrangerais cela, mais ici je suis impuissant et c'est sans doute cette impuissance qui m'agace. Je retrouve la réaction d'irritation et d'impatience que j'eus en 1942-43 devant les velléités stupides des gens de « bonne volonté ».

Il est curieux que je sois en proie à un tel énervement une heure à peine après avoir noté que seule m'intéressait la vie en prison. Je vérifie

une fois de plus qu'en prison ce sont toujours les « amis » de l'extérieur qui sont à l'origine de l'angoisse et du découragement du détenu.

Rédige un pneu pour M^e Fried et un télégramme pour maman. Après quoi, et deux forts somnifères absorbés, cela va mieux.

MERCREDI 6 AVRIL

Les termes galants : peu après l'ouverture, Millon m'appelle. Il me demande si ça va. Je le remercie et l'interroge à mon tour : « *Non, ça ne va pas, me dit-il, je suis en pétard.* » — « Pourquoi ? » — « *Parce que je ne peux plus fumer.* »

Matinée chargée : d'abord, à 9 h. 30, on me fait signer la notification du refus de ma liberté provisoire.

Cinq minutes plus tard, tandis que je revenais du lavabo, j'entendis le gardien qui surveillait les auxiliaires occupés à ma chambre dire au plus jeune, dont j'ai déjà parlé : « *Toi, je te dis que tu reviendras et que tu coifferas le chapeau de paille* » (1). Moi : « Il ne peut pas être relégué, il est mineur. » Le Gardien :

(1) Expression classique pour la relégation. Je ne suis pas sûr qu'on ne la trouve pas chez Hugo.

« *Allez donc, il est majeur pénal, rien ne l'empêche.* » Moi, au gosse : « Tu crois vraiment que tu reviendras ici ? » Le gosse : « *Ben quoi ? Je me suis cassé le cul un an à Fresnes et qu'est-ce que je vais faire dehors ? Faire le manœuvre et crever de faim ? J'aime mieux...* » Je finis sa phrase : « ...continuer à casser » (1). — « *Pourquoi non ?* » Je lui demande s'il est « triquard » (2). Il me répond : « *Non, ils se sont dit : c'est un gentil gosse, on va pas le priver de Paris.* »

Ce gosse est un exemple typique de l'imbécillité du système pénitentiaire. On aurait dû, au cours de ses différentes détentions lui apprendre un métier qui pût lui assurer, hors de prison, une subsistance convenable. Mais on n'a rien fait d'autre que fabriquer un récidiviste en puissance.

Il n'est pas douteux, du moins d'après ce que l'on m'a dit, qu'un sérieux effort a été réalisé pour moderniser la *rééducation*. Il n'existe plus de bagnes d'enfants. Mais où commence et où finit la jeunesse ? La loi fixe à 18 ans la majorité pénale : après cet âge, le délinquant est considéré comme irrécupérable. Aucun effort n'est fait pour lui — surtout s'il n'est condamné qu'à une courte peine. Envoyé en centrale, il a une chance, s'il y reste longtemps, d'y apprendre un métier. Mais Fresnes encrasse et endort.

Je me laisse aller jusqu'à exprimer ce point de vue au surveillant qui me répond : « *C'est*

(1) Voler.

(2) Interdit de séjour.

pas à vingt ans qu'on apprend un métier, c'est trop tard. » Je lui réplique qu'il y a des ouvriers qui passent leur C.A.P. plus vieux. « *Le C.A.P. n'est pas un métier* » et comme je vais protester : « *Je sais ce que c'est que le C.A.P., j'en ai un.* » — « De quoi ? » — « *D'électricien.* »

Le nettoyage de ma cellule est terminé. Le surveillant y commence une fouille systématique et vérifie mes barreaux. On m'avait certes prévenu, dès le premier jour, que la cellule serait fouillée quotidiennement ; mais cette précaution stupide n'avait jamais jusqu'alors été appliquée. Aussi je m'étonnai : « *C'est le règlement, pour les surveillances spéciales* », me dit le gardien qui continue, imperturbable, sa fouille. « Pour vous, le règlement, c'est sacré ; ce n'est d'ailleurs pas le règlement, c'est le zèle. Vous devriez pourtant savoir depuis la guerre que le zèle ne paie pas. » Il ne bronche pas. Je parle de mentalité de flic et d'adjudant. Il encaisse. Heureusement inspiré, je prends un air doucereux : « Vous avez un fils ? » — « *Oui.* » — « Quand le verra-t-on surveillant à Fresnes ? » Le type rougit jusqu'aux oreilles et me dit : « *C'est gentil ce que vous dites là... je comprends l'intention.* » Moi : « C'est déshonorant d'être gardien de prison ? »

Aucune lettre au courrier. Le cher M. Duval n'a sans doute pas le temps de lire ma correspondance.

Pour moi, si la prison multiplie les émotions, elle les rend moins durables. J'étais hier soir (je veux dire après 5 heures) dans un état de

véritable angoisse. Je ne pouvais même pas lire. J'avais perdu toute distance avec la grotesque réalité (1). Aujourd'hui, je suis de nouveau frais, dispos et de bonne humeur.

12 h. 45. — Le brigadier vient m'apprendre que M. Duval a écrit au Directeur de Fresnes qu'il ne voyait, en ce qui le concernait, aucun inconvénient à ce que je sois au régime de haute surveillance, mais que la décision devait appartenir en fin de compte à la Direction de l'administration pénitentiaire. Les ressources d'hypocrisie de M. Duval sont décidément infinies.

**

Commencé le *Contre Sainte-Beuve* par « *La Race Maudite* ». Proust a repris, autant que je m'en souviens, mot à mot cette description dans *Sodome et Gomorrhe I*. Je vérifierai toutefois si le créateur d'Albertine a laissé dans sa grande période du *Temps Perdu* que l'*homosexuel est obligé de mettre au féminin ses phrases* (2). Mais prenant ensuite le livre par le début, cette pseudo-constatation devient piquante, puisque Proust écrit, à propos de ses *sommeils* : « *Quelquefois, comme Eve naquit d'une côte d'Adam, une femme naissait d'une fausse position de ma*

(1) En fait, je perds toute distance, tout recul, dès que j'attends.

(2) Après recherche : dans *Sodome et Gomorrhe*, Proust note seulement que les homosexuels « *sont obligés de changer le genre de bien des adjectifs dans leur vocabulaire* ».

cuisse, formée par le plaisir que j'étais sur le point de goûter, je m'imaginai que c'était elle qui me l'offrait. » Donc, même dans ses esquisses, même dans les premiers états du *Temps Perdu*, même dans ses brouillons, Proust travestissait. Cette phrase est d'autant plus révélatrice de la frousse de Proust que son Sainte-Beuve (Fallos le note p. 42) est de quelques mois postérieur à la rencontre du « *jeune Agostinelli, dont il fera un jour son principal personnage : il est trop tôt pour parler d'Albertine* », Agostinelli qui, Vignerot le démontre irréfutablement (1), sera la plus grande passion de Proust.

**

Je constate ici, comme je crois l'avoir déjà constaté lors de mes incarcérations vichyssoises que l'écriture me détend et me distrait plus que la lecture. Me donnerait-on le manuscrit de mon roman qu'en moins de trois mois de détention, je l'achèverais. Ce que je vois même — ou entends — perdrait pour moi toute importance si je n'avais l'espoir de pouvoir le transcrire.

**

On ne sera fixé que lundi sur la date à laquelle « je » passerai à la Chambre des Mises.

(1) Cf. *Genèse de Swann*.

JEUDI 7 AVRIL

Envoyé dès la première heure un télégramme à Mercier. Inquiet de son silence, des « salades » parisiennes, de la diminution de mes réserves de cigarettes.

Parce que Millon avait entendu les occupants d'une cellule voisine de la sienne me demander des cigarettes, il m'envoie ce billet :

« Roger,

« Il ne faut pas donner de tabac à la cellule 86
« car ces détenus sont des mouchards c'est d'ail-
« leurs des détenus qui mon fait muté de cellule
« (compris).

« Enfin Roger vivement le 18 avril 55.

« Ribot te remercie des mégots et te dit comme
« moi de ne pas leur donner de tabac a la
« cellule 86.

« Albert. »

« Ribot dit que plutôt de donner du tabac à

« la 86 il préfère les mettre au WC car il sont « plein d'argent. Cela doit resté entre nous. »

Le coiffeur me dit : « Les vieux surveillants, ça va ; ce sont les jeunes qui sont les plus durs. » Interdit de séjour, il filera dès sa libération (dans 14 mois) en Allemagne avec un faux passeport (« Je sais où m'en procurer ») et reviendra dès qu'on l'aura un peu oublié. Il me confirme l'importance de l'homosexualité dans les prisons « surtout dans les centrales », précise-t-il.

C'est mon indifférence à la claustration qui, je crois, rend la prison si supportable pour moi. Je ne souffre absolument pas d'être enfermé : seulement et subsidiairement de manquer d'objets familiers (livres, montre, etc.) ; soumis à une longue détention au régime commun, je crois que je ne souffrirais que de la constante sujétion aux autorités, à leur arbitraire. Fouillé, ici, je m'amuse. J'imagine pouvoir, dans d'autres circonstances, en être humilié. Pour l'instant, le moment qui m'est le plus désagréable dans ma vie détentionnaire se situe entre ce que l'on appelle ici « la fermeture » (6 h. 30), où les fenêtres sont fermées, où, dépouillés de leurs vêtements, les détenus sont invités à se coucher, mais non à dormir, leur cellule étant éclairée *a giorno* et l'« extinction » (9 heures). Il y a là les derniers instants d'une journée de 14 heures, où l'on se remémore les conversations de la journée, les contrariétés, les attentes ; l'esprit n'est plus ni à la lecture ni à l'écriture. Il y a là, véritablement deux heures et demie d'ennui.

En fin de matinée, visite de Gérard, optimiste. Mais il semble bien qu'il y en ait jusqu'au 20. L... détendue et toujours efficacement gentille. Gérard ne voit, en ce qui le concerne, aucun inconvénient à l'actuelle « polyphonie » des gens qui me défendent. Elle lui paraît même la condition nécessaire de leur efficacité. Il me fait justement remarquer que la prison est un mauvais lieu — je dirais presque un mauvais « point de vue » — pour juger les gens du dehors et leur comportement.

Second jour sans courrier.

Lecture non sans vive irritation du *Contre Sainte-Beuve*. J'y reviendrai demain, à moins que je ne développe mes réactions ailleurs que dans ce cahier.

Visite de maman. Je lui demande, puisque le directeur refuse de me mettre au régime, d'intervenir auprès de L... afin que je bénéficie du régime politique. Je lui conseille de ne pas perdre de temps, sinon rien ne pourra être fait avant les fêtes de Pâques. Visite aussi de M^e Nicole Fried. Le papier de Bourdet dans *France-Observateur* est bon. Le *Canard* est excellent (j'aime beaucoup le *Flic-Haro*). Je regrette qu'elle n'ait pas apporté l'article de Sirius dans *Le Monde* d'hier que Gérard m'avait signalé. A son départ, le gardien de service me fouille et confisque les cigarettes qu'elle m'avait données. Je l'engueule, l'insulte, le menace, rien n'y fait : le directeur décidera. Légèrement énervé, je vais à ma fenêtre au moment où le surveillant, muni du long marteau,

vérifie les barreaux. Me fichant de lui, je lui signale un des miens que j'ai convenablement scié. Il refuse de le vérifier, me disant : « *A quoi bon, vous n'êtes pas ici pour longtemps.* » Je lui demande s'il lit les journaux : « *Un peu.* » — « Ils ont gueulé ? » — « *Oui, tous sauf un.* » — « Je sais. Mais lequel lisez-vous ? » — « *Je lis surtout l'Observateur.* » Et muni de sa perche, il s'en va, nonchalant.

« Fermeture. » Je me couche. Soudain, j'entends dans le couloir des pas rapides, et l'économe, suivi du brigadier qui avait assisté à la visite de maman, fait irruption dans ma cellule : « *Préparez-vous et préparez vos affaires. Vous êtes transféré à la Santé, au régime politique.* » Il est huit heures. Je reconnais l'efficace amitié de L...

En un quart d'heure, je suis habillé et le linge et les livres de ma cellule sont entassés dans une caisse. Puis nous nous dirigeons vers la salle de fouille de l'hôpital, où l'on empaquette ce qui avait été saisi à mon entrée. Je suis invité à signer des décharges sur les registres de comptabilité et de fouille, et à apposer une nouvelle fois l'empreinte de mon index droit et celles des quatre doigts de ma main gauche sur le registre de la prison et sur le mandat de dépôt. Enfin, escorté d'un brigadier et de deux gardiens, je suis embarqué dans une camionnette qui me dépose à 8 h. 45 à la Santé.

Ici, je suis accueilli par des surveillants du genre plutôt hilare qui, après m'avoir inscrit sur le registre, après avoir repris l'empreinte de mon

index, m'amènent à la sixième division, dite « division politique ». Arrivé dans ma cellule, notablement plus petite que celle de Fresnes, mais pourvue d'un cabinet normal, je suis palpé, comme avec hésitation, par un surveillant que rabroue d'ailleurs son brigadier : « *Mais tu connais la chanson, les politiques ont droit à tout.* » Toutefois, ils décident d'attendre des instructions plus précises pour me rendre ma montre, mon argent, mon rasoir et l'ensemble de mes médicaments. De ceux-ci, ils ne me laissent que l'aleudrine, un comprimé de noctivane et deux de gardénal, somnifères qui ne suffisent d'ailleurs pas à me donner le sommeil.

Un peu ennuyé de n'avoir pu dire au revoir à Millon et à Ribot, que je n'ai d'ailleurs jamais vus. Mais je sais que le premier viendra me voir et que le second m'écrira. Je laisse des cigarettes à leur intention. Vif regret surtout, de n'avoir pu saluer le jeune garçon, auxiliaire à la fouille du quartier, qui avait l'air si triste et si seul.

II

LA S A N T E

VENDREDI 8 AVRIL

Dès 7 heures du matin, ma cellule est ouverte — et le surveillant m'indique qu'elle le restera jusqu'à 7 heures du soir. Il me demande ce que je désire faire acheter à l'extérieur, étant bien entendu qu'il me faudra attendre, pour les journaux, l'autorisation ministérielle qui viendra dans la journée. Peu après un autre surveillant m'apporte ma montre, mes médicaments et mon argent que la « fouille » avait conservés hier soir.

Vers 10 h. 30, visite du directeur, d'un sous-directeur et du gardien-chef qui viennent voir comment je m'installe. Le directeur était précé-

demment à Melun où il avait entendu parler de mon équipée. Je parle de Fresnes et de cette sorte de délabrement moral que je crois deviner chez les détenus avec lesquels je m'entretiens épisodiquement. Nous évoquons la réforme des prisons — qu'ils acceptent, sans espérer vraiment *recupérer* les prisonniers. Le sous-directeur me dit : « *Ce ne sont pas les prisons qu'il faudrait changer, mais la société.* » On me demande quelle est ma tendance politique. Bien que peu de questions m'embarrassent davantage, je réponds : « socialiste de gauche ». Le surveillant-chef me dit : « *Si vous voyez les truands, eux, ils se tiennent à l'écart de la politique. Même pendant la guerre ils n'avaient choisi ni les Allemands ni de Gaulle ; mais de tempérament, ils seraient plutôt conservateurs.* » Parbleu, par essence, un truand est désespéré. Avant de me quitter, le directeur m'informe qu'un auxiliaire me sera affecté, « *une sorte d'ordonnance* », précise-t-il...

Peu après son départ, vers 11 h. 30, un cuisinier accompagné d'un gardien m'apporte un déjeuner moins copieux qu'à Fresnes, mais meilleur. Le cuisinier a un air de famille avec Eddie Constantine, avec n'importe quel joyeux « dur » du cinéma français. Il est ici pour contrebande — « *de manteaux de vison* » précise-t-il. Il est déjà venu en prison : « *La première fois sous l'occupation.* » — « Résistant ? » — « *Oh non. Je n'ai rien d'un résistant.* » — « Marché noir ? » — « *Non plus.* » — « Quoi alors ? » — « *Tout le reste...* »

Puis viennent des menuisiers, des plombiers,

des serruriers, pour remettre en état non seulement ma cellule, mais la galerie dans laquelle j'ai le droit de circuler librement. Je murmure le vers de La Fontaine :

« *Travaillez, prenez de la peine...* »

Le serrurier est un affairiste arrêté pour chèque sans provision. Le plombier était plombier, mais est peu « causant ». On envoie aussi un jeune Guadeloupéen, noir, avec une barbe rare, pour nettoyer. Le gosse est ici pour « vol à la roulotte ». Notre système pénitentiaire le dépasse et, visiblement, il souffre ici beaucoup plus que les métropolitains. Bien qu'il m'ait dit lui-même avoir volé, je devine son sentiment de l'injustice.

Enfin on m'apporte les journaux, les premiers que je vois depuis exactement une semaine (1). A leur lecture je *comprends*, car la nouvelle étant déjà ancienne, elle n'est plus explicitement formulée, que Churchill a démissionné et en huit jours de temps, cet événement s'est produit et nul, nulle part, n'y a fait allusion devant moi. Que savent de la France les types qui sortiront demain après avoir accompli, par exemple, une peine de dix ans de prison ? D'autant que les centrales où ils ont purgé leur peine sont singulièrement plus coupées du monde que Fresnes, d'autant que la plupart d'entre eux ne reçoivent pas de visites. Croient-ils de Gaulle encore au pou-

(1) A Fresnes, mes avocats ne me montraient que les coupures me concernant.

voir ou Staline vivant ? Je voudrais bien savoir à quoi correspond l'interdiction de *tous* (1) les journaux en prison. Doit-on la rattacher à la volonté générale que j'évoquais de « briser le temps » ?

L'excellent papier de Mauriac dans *l'Express* me ravit d'autant plus qu'il a dû prodigieusement irriter Brisson. J'aime surtout cette remarque : « *En politique, il ne fait pas bon prévoir le malheur. Ceux qui l'ont déchaîné ne résistent jamais à en rendre responsables ceux qui l'ont annoncé. Les criminels se déchargent sur les prophètes.* » Sensible surtout au fait que dans toutes les circonstances importantes de ma vie, j'ai senti Mauriac près de moi.

Venue de maman, puis de Nicole Fried. Je reçois dans une petite pièce délabrée, sale, aménagée en parloir. Aucun surveillant n'assiste à mes « visites ». Plus cette histoire se poursuit, plus le sentiment du cocasse prédomine chez moi.

A six heures, on introduit dans la galerie L.J., le détenu auxiliaire qui, me dit le brigadier, devra me servir de « *valet de chambre* ». C'est un garçon de vingt-sept ans, ici pour abandon de famille. Condamné à un an par « itératif défaut ». Opposition non recevable et appel interjeté après les délais. Il dit n'avoir jamais reçu les convocations judiciaires. Peut-être ont-elles été adressées à son domicile d'où il avait été chassé par ses beaux-parents.

(1) Sauf *l'Equipe*.

SAMEDI 9 AVRIL

Je me demande si les gens du « dehors » ont toujours tendance à morigéner ceux du « dedans ». Il entre dans leur attitude un peu de celle de la concierge qui apprend que vous avez une pleurésie et qui vous conseille l'usage d'orties sous les pieds. Ils *savent* ce qu'il aurait fallu dire, mais ne connaissent pas le dossier, et n'ont pas lu les P.V. d'interrogatoires. Ils sont d'ailleurs peu soucieux d'entendre un récit : ce sont eux qui ont à *donner* leur opinion. Jadis cela m'irrita. Mais, dans la comédie d'aujourd'hui cela ajoute seulement à mon amusement.

D'une émouvante lettre de Patrice que l'on me montre, j'extraits ceci : « *Vous qui faisiez de la politique sans plus y croire, vous êtes justement choisi pour l'arrestation par les politiciens.* »

De ma cellule, j'entends le métro aérien.

DIMANCHE 10 AVRIL

Les six gardiens avec lesquels j'ai pratiquement passé mes journées en tête-à-tête depuis vendredi matin (à raison d'un surveillant par demi-journée) ne manifestent pas l'âpre ardeur de ceux que j'avais connus à Melun. Ils sont indifférents, sans zèle. Ils *administrent* la détention, plus qu'ils ne la commandent. La chasse à l'infraction devenant naturellement chasse à l'homme, qui m'avait tellement choqué à Melun, semble ne plus exister, du moins ici. Le ton général est à peu près : « *Qu'est-ce que j'en ai à faire, moi, de chercher les gars et de faire des rapports ? Je leur fiche la paix, ils me fichent la paix, et je fais mon boulot sans histoires.* » Tout se passe comme s'ils avaient compris que le zèle ne paie pas. Un seul a manifesté quelque amertume de la « réforme » pénitentiaire. « *Y a des éducateurs partout. Bientôt y en aura peut-être ici, et nous, on sera plus que des porte-clés. Mais je voudrais bien les*

voir... Si un jour y a un coup dur, j' m'en mêlerai pas. Moi, j'ai rien d'autre à faire qu'à ouvrir et à fermer les portes. » Mais ce point de vue m'a semblé isolé, les autres surveillants me paraissant reconnaître que la conception plus humaine des prisons facilite leur travail — et en diminue les risques.

Si, non sans complexes d'ailleurs, le policier finit par assumer son métier, le surveillant, lui, ne se targue pas du sien. Il est révélateur qu'il enlève sa tenue dès qu'il sort de la prison. Il exerce souvent un second métier, et je suis certain qu'il dissimule soigneusement à ses camarades de travail ses fonctions pénitentiaires.

Nicole Fried a demandé un permis au juge Duval pour Massignon : « *Qu'il aille au diable, celui-là* », a répondu l'éminent magistrat (1), qui se reprenant a tout de même donné une autorisation, mais valable pour une seule visite.

**

J'avais donc terminé à Fresnes le *Contre Sainte-Beuve*. Ici, où le nombre de visites et la possession des journaux diminuent ma possibilité de réelle lecture, je n'ai lu que les *Nouveaux Mélanges*, d'une extraordinaire insignifiance.

(1) Massignon, à qui je rapportai ce propos, me dit : « *Je l'y accompagnerai volontiers.* »

Je n'ai jamais été aussi irrité par Proust qu'au cours de la lecture du *Contre Sainte-Beuve*.

Apparemment, les fautes de goût de Sainte-Beuve lui donnent la partie belle. Apparemment seulement. Car si Sainte-Beuve sous-estime Stendhal, Baudelaire et Nerval, lui, Proust, surestime singulièrement Mme de Noailles (il la compare à Baudelaire, p. 172, et à Balzac, p. 145) et Robert de Montesquiou (dans l'insipide éloge des *Nouveaux Mélanges*). Mais, au moins, si lâche qu'il ait été, Sainte-Beuve n'est pas passé à côté du génie ou de l'importance. Rien dans le *Contre Sainte-Beuve*, ni d'ailleurs dans la correspondance de Proust (1) ne témoigne de la moindre attention à Claudel ou au surréalisme. Il reproche quelque part à Sainte-Beuve d'accorder trop d'importance à la place qu'occupe dans les salons tel ou tel pseudo-écrivain. La situation sociale d'Anna de Noailles et de Robert de Montesquiou n'a-t-elle compté pour rien dans la prédilection que leur manifeste Proust ?

Mais ce ne sont que de petites sottises, que je note pour montrer la vulnérabilité de Proust. Mon reproche essentiel tient à sa conception même de la littérature. Je le cite : « *En art, il n'y a pas (au moins au sens scientifique) d'initiateur, de précurseur. Tout étant dans l'individu. Chaque individu recommence, pour son compte, la tentative artistique ou littéraire, et les œuvres de ses prédécesseurs ne constituent pas, comme*

(1) Du moins dans la partie que je connais.

dans la science, une vérité acquise dont profite celui qui suit. Un écrivain de génie aujourd'hui a tout à faire. Il n'est pas beaucoup plus avancé qu'Homère » (p. 134). Il n'y a pas une seule de ces affirmations que ne démente le plus élémentaire regard sur l'histoire de la littérature. Ce n'est pas par hasard s'il n'a pas existé au monde un seul écrivain inculte. Malgré sa jeunesse, Rimbaud même, l'exemple peut-être le plus achevé du génie poétique, avait tout lu ; même ce rustre de Balzac ; la correspondance de Dostoïevski révèle une culture universelle ; Stendhal, Flaubert, Hugo passaient leur temps à lire. De Voltaire ou des Encyclopédistes, il n'est rien besoin de dire. Rousseau était un faux autodidacte, Montesquieu avait tout lu, etc. En ce qui concerne les contemporains, Gide et Claudel n'ont cessé de lire ; Martin du Gard, Mauriac, Malraux passent à lire le plus clair de leur temps — et ne renient point leur ascendance littéraire. Chaque écrivain décèle, en l'écrivain qui le précède, une appréhension de l'homme, une tentative de reconstruction de l'homme. Il apporte avec plus ou moins de modestie et plus ou moins de bonheur une pierre à l'édifice. Parfois il en modifie l'architecture : c'est le génie. Tout écrivain est d'abord un héritier. Son œuvre est d'abord une transcendance de l'héritage — comme un règlement de dettes — avant de s'en distancer. Il faut être aveugle pour ne pas voir la modification radicale de la conception de l'homme de *Tristan et Yseult* à, par exemple, Proust lui-même : l'homme est

d'abord dans son *geste* ; il est considéré, comme dans les tableaux primitifs, sans perspective. Petit à petit, il prend de l'épaisseur, de l'ampleur, jusqu'à engager, avec Dostoïevski le dialogue avec Dieu (1). Proust prétend-il n'avoir pas hérité de ce cheminement de l'homme romanesque ? Que n'a-t-il pourtant emprunté à Balzac ? Ce n'est pas par hasard s'il n'existe pas un écrivain dont un critique un peu averti ne puisse trouver la généalogie (qui correspond à ce que Breton appelle les coordonnées).

Proust reproche aussi à Sainte-Beuve sa volonté de situer quasi-sociologiquement l'écrivain qu'il évoque : « Cette méthode, écrit-il, méconnaît (...) qu'un livre est le produit d'un autre moi que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vies » (p. 137). Au moi conscient et inconscient, voilà que Proust superpose le moi écrivain et le moi vivant. Comme si le « moi écrivain », pour reprendre sa formulation, n'était pas l'essence de tous nos autres moi, ne se situait pas au point d'intersection du conscient et du subconscient (2). Il ironise sur la prétendue vérité que ne nous dispensera naturellement pas une lettre inédite de quelques pages de l'auteur, comme si une lettre ne pouvait pas

(1) Aujourd'hui, certaine littérature américaine revient au geste : mais il est alors chargé du poids métaphysique de la littérature antérieure.

(2) Peu soucieux de logique, Proust écrit à propos de Balzac : « Il ne peut y avoir d'interprétation des chefs-d'œuvre du passé que si on les considère du point de vue de celui qui les écrivait... »

aider à dévoiler une œuvre, à déchiffrer un secret ; une lettre ou un propos peuvent révéler un mystère que, pudique ou prudent, l'auteur s'était gardé de souligner. Rien, ni les origines sociales, ni le comportement, ni même l'œuvre, ne suffit à rendre compte du génie créateur — mais tout est nécessaire à son éclairage.

Et Proust le sait si bien qu'il faisait « sans le savoir » du Sainte-Beuve ; il souligne l'importance, pour la compréhension de son œuvre, du destin de Gérard de Nerval : « (...) cet homme qui, à vingt ans, traduisait Faust, allait voir Goethe à Weimar, pourvoyait le romantisme de toute son inspiration étrangère, était dès sa jeunesse sujet à des accès de folie, était finalement enfermé, avait la nostalgie de l'Orient et finissait par y partir, était trouvé pendu à la poterne d'une cour immonde sans que, dans l'étrangeté de fréquentations et d'allures où l'avaient conduit l'excentricité de sa nature et le dérangement de son cerveau, on ait pu décider s'il s'était tué dans un accès de folie ou avait été assassiné par un de ses compagnons (p. 158). »

Méprisant toute véritable méthode critique, Proust n'hésite pas à énoncer quelques solides lieux communs (on s'étonne de l'absence de la muse ; mais dans les *Nouveaux Mélanges* un attendrissement sur l'inspiration digne de Chatterton y suppléera) : « En réalité, ce qu'on donne au public, c'est ce qu'on a écrit seul, pour soi-même... » (p. 141). C'est pour lui-même que Proust travestira Agostinelli en Albertine ?

A propos de travestissements : Bernard de Fallois a corrigé le manuscrit, et s'en justifie ainsi : « *C'est le génie d'un grand écrivain qui nous intéresse ici, non ses lapsus.* » Voire. Pour ma part, j'en ai relevé deux assez jolis : « (La comtesse) *était une de ces personnes qui ont une petite lampe magique, mais dont elles ne connaîtront jamais la lumière. Et quand on cause avec eux, on devient comme eux, on ne voit plus la mystérieuse lumière, etc.* » (p. 88). Erreur de syntaxe seulement ? peut-être. Mais ce lapsus-ci est plus intéressant alors : « *C'est comme si l'on trouvait (...) que l'innocence d'une jeune fille et la lubricité d'un vieillard (sont choses pareilles) parce que le premier est le rêve du second* » (p. 161). Les travestissements n'empêchent pas la vérité de laisser percer le bout essentiel de son oreille.

LUNDI 11 AVRIL

J'occupe la cellule de Duclos — certains gardiens me le désignent comme affable et aimable, d'autres comme maussade. Mais tous s'accordent à reconnaître l'égalité d'humeur d'André Stil.

Il y a à la Santé, paraît-il, au moins une dizaine de garçons condamnés pour abandon de famille. Pour ma part, outre L.J., j'en connais deux. Sur les trois avec lesquels j'ai parlé, deux ont été condamnés par « itératif défaut » — l'un à quatre mois, l'autre à un an... Il va de soi d'ailleurs, que pendant leur emprisonnement aucun de ces détenus ne peut verser de pension à sa femme. N'aurait-il pas été plus simple de procéder à des saisie-arrêts sur leurs salaires ?

Deux condamnés ouvriers avec lesquels je cause me disent leur désir de quitter la France aussitôt que possible après leur sortie de prison. Tout leur paraît bouché, sans espoir aucun.

Visite du sous-directeur : « *Dites, Monsieur*

Stéphane, avez-vous des domestiques ? — « J'ai une bonne à tout faire. » — « *Mangez-vous avec elle ?* » — « Non. » — « *Alors, ici, pourquoi mangez-vous avec votre larbin (sic) ?* » Je fais valoir que je suis lié à L.J. au moins par l'identité de nos conditions : nous sommes prisonniers l'un et l'autre. « *Mais il y a la même identité de condition avec votre bonne : vous êtes libres l'un et l'autre.* » Moyennant quoi, il m'interdit formellement de prendre mes repas à la même table que L.J. C'est la seule chose qui me soit, ici, radicalement interdite. J'aime assez que l'esprit de classe se perpétue à l'intérieur des prisons. J'aime aussi que la rééducation pénitentiaire consiste à transformer un jeune ouvrier en « larbin », pour employer le vocabulaire du sous-directeur de la Santé.

MARDI 12 AVRIL

Il est incontestable qu'il y a eu une réforme pénitentiaire. Mais presque tout reste encore à faire.

Les détenus « classés », dits auxiliaires, qui assurent le service général de la prison (entretien, distribution de nourriture, de cantine, etc.) gagnent 10 francs par jour : insuffisamment pour s'acheter un paquet de cigarettes par semaine.

Tous les prisonniers qui en font la demande peuvent travailler pour des concessionnaires. Ceux-ci versent à leurs comptes des salaires libres. Ainsi, l'auxiliaire qui m'est attaché fabriquait à Pontoise des pièges pour les oiseaux : il recevait 0,50 franc par piège — et ceux-ci étaient vendus 48 francs. En admettant qu'il y ait 5 francs de matière première, la marge est encore belle. L'administration se fait la complice d'une exploitation éhontée de la main-d'œuvre pénale.

Le régime des « mitards » a été considérablement amélioré, mais les punis n'y touchent les deux repas qu'un jour sur deux. L'autre, ils doivent se contenter de la boule de pain et de la soupe du déjeuner. Tous les jours, le café, le vin et les cigarettes sont rigoureusement proscrits. C'est donc encore par la faim que l'on punit.

Mais le plus grave n'est pas là : Fresnes et la Santé sont peuplées de prévenus et de condamnés — certes, pour la plupart à de brèves peines — étroitement mêlés et soumis *exactement* au même régime, même alimentation, mêmes heures de parler, mêmes punitions disciplinaires (1). Sont donc fondamentalement violés et la lettre et l'esprit de la loi qui veut que « *tout accusé soit considéré comme innocent jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable* ». C'est l'initiale de leur nom qui décide l'envoi des détenus à Fresnes ou à la Santé : ceux dont le patronyme commence par A, B, C ou D vont à Fresnes — ainsi que les prévenus du tribunal militaire — ; les autres à la Santé, ainsi que les condamnés à mort. Il serait aussi simple de réserver une des deux prisons aux condamnés, l'autre aux prévenus, et dans chacune de prévoir des quartiers distincts pour les délinquants primaires et pour les récidivistes. Mais il semble que ce modeste effort soit au-dessus des forces imaginatives de l'administration pénitentiaire.

(1) Une seule différence : les prévenus peuvent envoyer autant de lettres qu'ils veulent, alors que les condamnés n'ont droit, je crois, qu'à deux lettres par mois.

Enfin, on me remet, pour la première fois depuis dix jours, du courrier : douze lettres d'un coup, certaines datant du 1^{er} avril — M. Duval ne s'est pas pressé de les lire... Parmi elles, un mot exceptionnellement gentil de Roger Martin du Gard dont l'amitié se manifeste toujours au moment des ennuis.

Je ne veux rien retenir de ce que l'on me rapporte des propos ou du comportement de tel ou tel. Mais il est extraordinaire de voir combien la prison cristallise, ou plus exactement, amplifie, sous le regard impuissant du prisonnier, les caractéristiques des gens du dehors. L'égoïsme, la lâcheté, la générosité, la fidélité. Mais le regard du prisonnier est séparé des autres hommes par l'écran des visiteurs. Il faut faire aussi la part des partis pris plus ou moins bienveillants de ceux-ci.

MERCREDI 13 AVRIL

On m'apporte enfin les livres que Jean avait déposés pour moi la semaine dernière chez le juge Duval. Le nom russe de Dostoïevski a dû paraître assez suspect au juge pour qu'il prenne bien le temps de vérifier que l'*Adolescent* et *Humiliés et Offensés* ne contenaient rien de subversif.

En même temps, nouveau paquet d'une dizaine de lettres : je suis étonné d'y trouver un très aimable mot de Philippe Hériat ; je le connais peu, mais les faits le choquent et il veut se manifester. On me remet aussi le manuscrit de mon roman. Dans la plus mauvaise hypothèse, j'ai donc de quoi lire et écrire ici pour plusieurs mois.

Désespérant hier soir de recevoir ces livres, j'avais demandé le catalogue de la bibliothèque — que l'on m'apporta tandis que deux plombiers réparaient une canalisation ; l'un me dit :

« Vous voyez, à vous on apporte le catalogue, mais à la détention, on peut seulement indiquer qu'on veut un livre — on ne nous donne pas le choix. »

Je bavarde avec eux — le plus âgé (une cinquantaine d'années) a été condamné à deux ans pour tentative d'assassinat. Comme je lui dis qu'il a eu de la chance, il me répond : « J'aurais préféré avoir cinq ans — et avoir réussi mon coup. »

Visite inattendue, et qui me fait donc grand plaisir de Claude R... Puis vient L.M., égal à lui-même, c'est-à-dire saisissant. On est venu lui reprocher d'avoir parlé pour un sodomite. « Il est reproché aux sodomites, a-t-il répondu, d'avoir violé l'hospitalité. C'est un tel viol que nous commettons chaque jour outre-mer et contre lequel s'est élevé S... » Long développement aussi sur l'Histoire, qui ne doit pas seulement être étudiée quand elle est devenue inoffensive, mais aussi quand elle se fait. Le devoir de vérité. Les dévoilements nécessaires. Sa conception du jugement. « Nous serons jugés par les exclus — par les femmes, par les emprisonnés, par les proscrits, par tous ceux qui rejettent notre société et notre morale — l'envers deviendra l'endroit.

Jetant à la dérobée un coup d'œil sur le cahier de rapports qu'un surveillant avait laissé sur ma table, j'y lis qu'un détenu « t'appait » sur sa porte, etc. Il est des fautes d'orthographe révélatrices d'un système.

J'ai prêté *Malgré nous* à Louis J..., qui exprime sans retenue son enthousiasme : « *Ça, c'est un bouquin, ça, c'est du vrai.* » Il y reconnaît, non déformé par une mauvaise littérature, son destin, sa vie quotidienne.

JEUDI 14 AVRIL

Douze lettres au courrier ce matin parmi lesquelles deux d'inconnus, les autres d'amis dont je ne doutais point.

Très touché de la visite de Jacques Lacan. J'ai fait sa connaissance au lendemain même de mon enquête à la prison de Melun ; huit ans plus tard, il vient me voir, détenu à la Santé. Sensible à la fidélité attentive de son amitié. J'aime à lui parler de L.M., dont il est un des rares hommes à comprendre la dimension.

Terminé l'*Histoire de John Cooper d'Albany*. Roman picaresque qui n'est pas du meilleur Sachs. Mais toujours vivement écrit. On pourrait sans doute s'amuser à le dater grâce aux manipulations d'argent — le récit est situé avant la guerre, et il me semble que certains chiffres sont, pour cette époque, invraisemblables. Sachs a-t-il mal relu les épreuves, ou a-t-il eu la géniale prémonition de la dépréciation monétaire ?

VENDREDI 15 AVRIL

Exagérément agacé par une lettre anonyme, reçue au courrier de ce matin. Ce n'est pourtant ni la première, ni la dernière. Mais sous figure d'écrire à un « ami », n'importe quel truand peut raconter n'importe quelle histoire qui fera la joie du cher M. Duval.

En prison, c'est du dehors que viennent les préoccupations ; autrui est toujours à l'extérieur. R.M. du Gard m'écrivit un jour : « *Tous les embêtements, à de bien rares exceptions près, que j'ai rencontrés dans la vie, c'est toujours à autrui que je les dus.* »

J'ai dit que la supériorité de ma cellule sur celle de Fresnes, c'est d'être pourvue d'un cabinet normal : mais en revanche, étrange impression de coucher dans des cabinets.

SAMEDI 16 AVRIL

Etonné que, malgré son origine, son éducation, etc., X... ne manifeste pas plus de répugnance à l'emploi de certains procédés ou à la manifestation de certaines attitudes dont la seule éventualité me semble déshonorante. C'est un assez bon exemple des ravages que peut exercer la fascination du machiavélisme politique chez les esprits les plus nobles.

Déjà presque impossible entre deux hommes libres, entre deux hommes de même condition, le dialogue entre un prisonnier et un « visiteur » se réduit à deux monologues de sourds.

Achevé *Ouvert la nuit* de Paul Morand, que j'avais emprunté à la bibliothèque de la Santé. Déçu par ce livre qui fut, je crois, un des grands succès de l'entre-deux guerres. Je préfère infiniment, du même auteur : « *Le Journal d'un Attaché d'Ambassade.* »

DIMANCHE 17 AVRIL

L.J., ce jeune auxiliaire qui « m » a été affecté souffre beaucoup plus que moi du manque de ce qu'il appelle « Liberté ». Comme je lui faisais constater que nous vivions presque comme à l'hôtel, il me dit : « *Il ne manque qu'une chose.* » — « Quoi ? » — « *Qu'on soye libres.* » Alors qu'à peu de choses près, je me trouve dans d'excellentes conditions pour travailler et vis un peu comme quand je suis en vacances — isolement du monde, lecture et écriture — il se trouve, lui, douloureusement dépaysé. Pour lui comme pour beaucoup, la détention est en soi une sanction. Mais il est d'autres détenus que la prison délivre de l'obsession du lendemain. Ici, le chômeur est nourri et logé...

En ce qui me concerne, c'est naturellement le bénéfice du régime politique qui me donne ce sentiment de disponibilité intellectuelle. Mais je ne suis pas sûr que, soumis à l'absurde régime

d'une prison centrale, je ne m'y découvrirais pas un refuge dans « *le déterminisme intégral où gît peut-être la paix parfaite* ». Incessamment blessé, dans la vie courante, par mettons certaines rudesses des mœurs, je n'étais pas le moins du monde *humilié* à Fresnes par les précautions — fouilles, etc. — des surveillants. Fréquemment *atteint* « dehors », je suis insensible et narquois en tôle.

Un surveillant tente de m'expliquer que les Nord-Africains sont de « *vraies plaies* » en prison : « *Pensez donc, il y en a un qui n'était pas plutôt arrivé, pas jugé encore, il a écrit au greffe pour demander quand il devait sortir.* » Je ne doute pas en effet que les Algériens s'assimilent difficilement à nos prisons, comprennent difficilement les subtilités de notre archaïque code d'instruction criminelle.

LUNDI 18 AVRIL

J'ai eu tort d'écrire si catégoriquement dans ce cahier qu'en prison seule l'écriture me distrairait : c'est que, à part le Melville, je n'avais lu, à Fresnes ou ici, que des livres secondaires ou médiocres. Mais que je lise un chef-d'œuvre, et tout ce qui m'entoure disparaît, je ne suis plus accablé que par lui. Même les visites m'importunaient un peu, ces derniers jours où je lisais, à petites doses, voulant faire durer le plaisir, *Humiliés et Offensés*. Je ne lis jamais un Dostoïevski sans regretter l'inexistence d'un livre critique, si sommaire serait-il, qui me permettrait de le situer par rapport et à l'œuvre et à la vie de Dostoïevski. A propos de celui-ci, je voudrais en particulier savoir s'il est ou non antérieur aux Grands (*Les Karamazov, l'Idiot*). Certains des personnages semblent être comme des premiers états des grands héros de Dostoïevski — le Prince, ici, est assez proche du vieux

Karamazov, et Aliocha ressemble à Muichkine, et en Nelly, on retrouve tout le pathétique des « Enfants » dans les Karamazov. Amusé que le sujet soit exactement celui de la *Dame aux Camélias*.

A la multiplicité des *silhouettes* balzaciennes, Dostoïevski répond par le constant approfondissement d'un petit nombre de *types*. A la limite, en rebaptisant ses personnages, on n'en dénombrerait guère plus de cinq ou six. Dans la littérature contemporaine, je ne vois que Malraux et Moravia pour avoir ainsi considéré chacun de leurs romans comme une occasion d'explorer mieux de mêmes types d'hommes.

Je voudrais, dans mon roman, que le je ait exactement cette même situation de *témoin privilégié* qu'a le narrateur d'*Humiliés et Offensés*.

MARDI 19 AVRIL

Très touché d'une lettre de Pierre Scize au courrier de ce matin. Décidément Brisson est mal entouré — Mauriac — toujours du côté de la justice — Gérard Bauer, Scize et même, m'apprend-on au début de l'après-midi, Raymond Aron.

A quelques jours de distance meurent deux savants, le Père Teilhard du Chardin et Einstein — un catholique que la science a mené aux limites de l'hérésie, et un Juif agnostique que son génie a conduit aux limites, donc au contact du mystère.

J'ignore ce que Louis Massignon pense de Teilhard du Chardin. Mais je ne vois pas pourquoi, lui qui « *croit profondément aux premiers chapitres de la Genèse* », serait troublé par la découverte du Sinanthrope. La métamorphose du Sinanthrope en homme peut être comparée à celle de la chenille en papillon. Il y eut peut-être solution de continuité à la faveur de laquelle le singe métamorphosé prit conscience, appré-

henda sa liberté. Pour le chrétien, ce peut être à ce moment que pourraient se situer les premiers rapports d'Adam et de Dieu.

Etonné, au sens le plus fort du terme, de ce qu'écrivait Francis Perrin, dans *Le Monde* d'aujourd'hui, au sujet de la conception einsteinienne du temps : « *Un voyageur s'éloignant de la terre pendant ce qui serait pour lui une durée d'un an avec une vitesse très voisine de celle de la lumière (qu'il pourrait acquérir en un mois d'une accélération supportable) puis en revenant avec la même vitesse (en ayant mis deux mois pour inverser cette vitesse) trouverait sur la terre à son retour une humanité ayant vécu un siècle alors qu'il n'aurait lui-même vieilli que de deux ans.* »

Toujours dans *Le Monde*, ces réflexions d'Einstein sur Dieu : « *Je crois au Dieu de Spinoza qui s'est révélé dans l'harmonie ordonnée de la création, non en un Dieu qui s'occupe du destin et des actes des humains* » — « *l'homme auquel le sentiment du mystère n'est pas familier, qui a perdu la faculté de s'émerveiller, de s'abîmer dans le respect est comme mort.* »

J'aime assez que les Russes aient condamné, jadis, Einstein. Ils sont à la recherche d'un absolu, alors que le savant croit seulement que l'homme peut parfois, avec génie et chance, reculer un peu les limites de la connaissance.

Je ne suis pas sûr que la recherche scientifique ne soit pas plus troublante pour l'incroyant que pour le croyant.

MERCREDI 20 AVRIL

A six heures, ce matin, les surveillants qui effectuent la dernière ronde de nuit me surprennent lisant. Ils me demandent à travers la porte s'ils peuvent entrer. Sur ma réponse affirmative, ils ouvrent et se présentent. L'un d'eux est un militant syndicaliste qui vient m'exprimer la réprobation par son syndicat de mon arrestation ! Mais, comme je suis journaliste et que toute occasion doit être saisie, il me parle des faibles traitements des agents de l'administration pénitentiaire, inférieurs à ceux des gardiens de la paix — plus faibles même que ceux des balayeurs municipaux. Pourtant, m'assure-t-il, on devient de plus en plus exigeant pour le recrutement et la formation des surveillants. Que ne se mettent-ils en grève (1).

(1) La veille de mon départ de Fresnes, un surveillant m'avait aussi (Cf. p. 74) exprimé sa sympathie. Si je crois aux intersignes...

L'avantage que la procédure en vigueur à la Chambre des Mises en Accusation reconnaît à l'accusation me paraît contraire non seulement aux principes élémentaires de la justice, mais à l'esprit même du droit français qui concède toujours le dernier mot à la défense. Certes, il n'y a de débats pour personne à la Chambre des Mises — elle statue seule, en délibéré, sur la lecture du dossier et sur la vue du mémoire des avocats et des réquisitions du parquet. Mais les avocats *déposent* leur mémoire au greffe, tandis que le représentant du parquet remet ses réquisitions écrites, à l'ouverture de l'audience, au président et dispose de la possibilité de les développer. Je suis surpris que pour une matière aussi grave — la détention préventive qui se prolonge parfois plusieurs années — il n'y ait pas de débats contradictoires, en présence même de l'accusé.

J'écris ceci d'autant plus librement que je ne crois pas que la partialité de cette procédure jouera à mon détriment.

JEUDI 21 AVRIL

J'ai peu parlé de Louis J..., cet « auxiliaire » que l'administration a placé « à mon service ». C'est un petit ouvrier parisien de 27 ans — moniteur en fonderie — franc, rieur, travailleur (« *J'suis jamais resté trois jours sans travailler* » — « *J'aime le travail dur* »). Il n'est pas content d'être en prison, mais ne manifeste aucune révolte. Je l'avais déjà remarqué à Fort-Barraux, la prison fait partie des accidents quasi-normaux de la vie ouvrière, un peu comme les difficultés de trésorerie pour les commerçants ou les industriels. C'est une « tuile » parmi d'autres possibles — l'accident du travail, le chômage, etc... C'est dire qu'aucune révolte ne l'anime. Mais en six prisons — je ne compte pas Evaux, où la clientèle était trop particulière — je n'ai jamais rencontré de prisonnier révolté. Le détenu maugrée, ronchon, mais ne met pas en cause le système politique, social et pénitentiaire auquel il est redevable de sa détention.

L.J. ne laisse jamais passer l'occasion de placer un de ses clichés qui, pour moi, ne sont pas sans saveur. Il raconte son arrestation : « *Les flics, ils m'ont dit : Par ici la bonne soupe.* » Je le traite d'andouille : « *Y en a un qui m'a dit ça et il est pas allé à l'hôpital : direct au cimetière.* » Il fait la vaisselle : « *Le travail c'est la santé, et la santé, j'y suis* » (variante : « *et la santé, c'est mon enfer* »). Je le menace de lui casser la figure : « *z'êtes seul pour ça ? Alors appelez d'abord le docteur.* » Il manifeste un goût prononcé pour la voyelle *e*. Il féminise volontiers les articles et les adjectifs. Il dit : « *d'abord une* » (il n'a pas de répugnance particulière pour les pléonasmes) et « *pareille que* ». Je suis beaucoup plus sensible à certain pittoresque de l'image populaire qu'à l'étrangeté du vocabulaire argotique.

Longue conversation en fin de matinée entre mon surveillant, Louis, le surveillant du quartier contigu, et un auxiliaire qui vient chaque jour ramasser nos ordures. Ce dernier est un garçon de 22 ans, condamné à 14 mois pour vol (« C'est cher. » — « *Pour un, oui. Mais j'en ai fait sept et ils en ont vu qu'un. Alors...* ») Mis, jeune, dans un centre de rééducation par son beau-père — s'évade — repris — s'évade à nouveau — Aniane. « *Depuis le 26 mai 1949, j'ai été en liberté qu'un mois et demi, et c'est là que je suis tombé.* » Raconte que, après avoir été libéré, muni d'un C.A.P. d'ajusteur, il est entré chez Citroën, d'où

il aurait été renvoyé dès que ses antécédents auraient été connus. Louis le moralise : « *T'avais qu'à entrer comme manœuvre n'importe où. Pour faire le manœuvre, y a pas besoin de certificats.* » L'autre : « *C'est pas payant de faire le manœuvre.* » Louis : « *Si t'as une place, t'es pas obligé d'y rester toute ta vie. Tu pars quand tu veux. Et avec un certificat. Une fois que t'as un certificat, ça va.* » Le gosse repart avec son gardien. Mon surveillant épilogue avec Louis : « *Il est flemmard dans l'âme. On voit bien, il a pas la foi.* » Louis : « *Une fois qu'on a tombé pour vol, c'est fini.* »

17 h. 45. — M^e Nafilyan vient m'annoncer que la Chambre des Mises a ordonné mon immédiate libération. Sans lui demander d'autres détails, je le quitte précipitamment pour monter dans ma cellule faire mes valises. En dix minutes elles sont bouclées. Et commence l'attente, la première attente un peu énervante depuis mon arrestation. Il n'y a pourtant aucune raison d'angoisse : *je sais* que je suis libéré, ni d'impatience : je ne suis pas à une heure près, ni même, au pire, si l'ordre de mise en liberté ne parvient pas à temps à la Santé, à une nuit près. Pourtant, l'attente est là, qui me requiert totalement.

A 18 h. 55, le surveillant de service s'excuse : il n'a pas d'ordres particuliers, il doit m'enfermer dans ma cellule. Pour la première fois, la « fermeture » me semble une contrainte. Le bruit de la clé dans la serrure m'irrite. Je tente de prendre *l'Adolescent*, que je lisais ces derniers

jours : ma pensée ne parvient pas à se fixer. Il est vrai que ce n'est pas un des meilleurs Dostoïevski.

A 19 h. 30, enfin, un brigadier vient me chercher. On me conduit au greffe, où l'on appose pour la troisième fois mes empreintes digitales sur le mandat de dépôt et sur le registre de la prison. Puis on me délivre un « certificat de présence ». Ces formalités n'ont pas duré plus de cinq minutes. Un brigadier crie au surveillant de la grande porte : « *Une liberté, une.* » Je sors.

III

« Tant qu'il y aura des prisons, je ne serai pas libre. »

PAUL ELUARD.

Le hasard d'une vie mouvementée m'a introduit dans cinq prisons (1) : la prison cellulaire de Nice, où je fus détenu six semaines en mai 1942, avant d'être transféré au camp de Fort-Barraux, où je demeurai jusqu'à mon évasion en novembre 1942 ; la centrale de Melun où, anonymement engagé pour faire un reportage, je fus surveillant pendant une semaine en mars 1947 ; et enfin les prisons de Fresnes et de la Santé où il vient de m'être donné de pénétrer. Je déplore que le

(1) Je ne compte pas Evaux, Centre d'internement administratif du gouvernement de Vichy, où n'étaient rassemblés que les opposants « notables ».

caractère de mes arrestations ne m'ait pas permis de me mêler aussi intimement que je l'eusse désiré à la population pénale : à Nice et à Fort-Barraux, la dignité de la cause que nous avions voulu servir exigeait que je lutte avec les autres « politiques », communistes ou gaullistes, pour arracher à une administration fanatique un traitement qui nous distinguât des détenus de « droit commun ». A Fresnes et à la Santé, l'administration pénitentiaire, prudente ou morigénée, m'isola délibérément des autres prisonniers. A Melun, où le règlement interdisait les conversations des surveillants et des détenus, je dus, à de rares instants près, me contenter d'observer le comportement de mes « collègues ».

Je connais donc les limites de mon expérience pénitentiaire ; mais qui, parmi les magistrats qui distribuent les peines de prison, parmi les fonctionnaires de la chancellerie qui administrent ces prisons et qui règnent sur trente mille prévenus ou condamnés, qui a vécu seulement trois jours dans la solitude absurde et oppressante d'une cellule ? S'il n'est ni nécessaire ni suffisant d'avoir subi la prison pour la comprendre, il reste que l'existence, au milieu et hors de nous, de cet univers « détentionnaire » ne peut émouvoir que ceux qui ont entrevu les abîmes de détresse qu'il recèle. Or l'inhumanité du régime pénitentiaire est ce qui frappe tout d'abord le détenu ; ensuite la bêtise...

Le détenu est un exclu. Son acte l'a séparé du monde ; sa peine l'en retranche. Il purge sa

condamnation dans un univers qui tend, avec une obstination digne d'un meilleur objet, à contredire Tércence : tout ce qui est humain lui est étranger. Le détenu considéré comme un objet dangereux, n'est pas dirigé ou gouverné : il est administré. Une vieille revendication évoque le passage du gouvernement des hommes à l'administration des choses. Il faut être prisonnier pour être soumis à cette administration des hommes, plus connue sous son nom réglementaire : l'administration pénitentiaire. Le détenu est privé de sa famille et de son milieu ; il est séparé autant que faire se peut de ses compagnons d'infortune. D'un homme qui s'est un instant retranché de notre société, l'administration pénitentiaire fait un éternel « banni de l'intérieur ». L'administration pénitentiaire transforme systématiquement le délinquant accidentel en repris de justice.

Que l'on ne croie surtout pas qu'abusé par je ne sais quels récits, je n'aie rencontré en prison que des innocents. Je dois même reconnaître qu'à ma surprise je n'en ai pas vu un seul. L'erreur judiciaire est exceptionnelle. Mais l'indétermination du « châtement » au délit est constante. Et parce qu'elle est moins stigmatisée elle m'émeut davantage : il n'est personne que n'indigne l'erreur judiciaire classique ; mais qui se préoccupe de la lente détérioration, du lent pourrissement que subissent trente mille êtres humains dans les prisons de la République ?

Je n'ai pas rencontré d'innocents en prison ;

mais je n'ai pas non plus rencontré de coupables invétérés, irrécupérables. Le « truand », tel que nous le décrivent certains romans ou certains films de la série noire est rare. Je suis en revanche frappé que, comme l'avait justement remarqué M. André Cayatte dans son film « Nous sommes tous des assassins », le nom des grandes vedettes du crime soit comme vénéré par les délinquants accidentels, qui se répètent les uns aux autres la geste de l'assassin. L'isolement systématique du prisonnier crée et amplifie les légendes.

Evoquer constamment, comme je le fais, le délinquant accidentel, c'est contredire l'administration qui postule l'irréversible prédestination du coupable. La grande proportion des récidivistes lui paraît confirmer son propos. Ne condamne-t-elle pas plutôt son système ?

**

Mais existe-t-il vraiment, en France, un système, une conception pénitentiaire ? Il semble que le jugement qui fut jadis porté sur un traité s'applique parfaitement à nos prisons : « trop dures pour ce qu'elles ont de faible ; trop faibles pour ce qu'elles ont de dur ». Je crois qu'il n'y a plus dans nos prisons d'atrocités. Les brutalités sont exceptionnelles. Elles ne sont plus, à proprement parler, redoutables. Aujourd'hui, elles irritent le détenu mais elles ne l'impressionnent pas. Pourtant le règlement assez strictement appliqué, impose aux prisonniers d'incessantes

brimades, d'incessantes humiliations. La détention assujettit l'homme au lieu de l'aider à se ressaisir ; elle parachève son aliénation au lieu de le préparer à sa liberté. Je crois profondément que la prison est malfaisante. Mais je ne crois à aucune préméditation de cette malfaisance : la prison et ses administrateurs ne sont pas adaptés à la connaissance plus approfondie de l'homme et de ses rapports avec la société que nous ont dévoilés de nouvelles psychologies.

La prison peut prétendre à quatre objectifs :

- le châtement du coupable,
- l'exemplarité du châtement,
- la protection de la société,
- la rééducation du coupable.

La plus sommaire observation du régime pénitentiaire actuel révèle que si tous ces objectifs sont concurremment et confusément poursuivis, aucun n'est atteint.

A vrai dire, le premier est pratiquement abandonné. Pour l'atteindre, il faudrait recourir à des méthodes que l'on s'entend à reconnaître barbares. Cette barbarie ne serait mise au service que de la satisfaction platonique d'une société pharisienne. Et le problème resterait entier. L'homme frappé ou irrémédiablement humilié, serait, à sa libération, plus dangereux, plus « marginal » que jamais.

Il n'est plus un psychologue sérieux qui reconnaisse la moindre vertu à l'exemplarité de la peine. A telle enseigne que les exécutions capitales, publiques avant guerre, au nom de cette

prétendue exemplarité, ont lieu maintenant d'une manière presque clandestine. Il a été constaté que la fascination de la guillotine dépassait la peur qu'elle pouvait engendrer. Je ne crois pas que l'évocation de la prison suffise le moins du monde à prévenir un délit. Il y a fort à penser, au contraire, qu'évoquée comme un mythe, la prison apparaisse plus ou moins consciemment à certains jeunes comme constituant un univers clos, ésotérique, auquel il importe d'être initié. L'exemplarité joue sans doute plus fréquemment contre l'« ordre » que pour lui.

En soi, la protection de la société constitue une fin louable. Mais pour être efficace, cette protection doit être définitive : elle suppose la détention perpétuelle. Qui peut croire, sinon, qu'après trois ou cinq ans d'une prison par bonheur assez bénigne pour ne l'avoir point brisé, le délinquant ne ressurgira pas plus aigri, plus révolté, plus exclu ? Le législateur fut donc logique avec lui-même quand il prévint, après un certain nombre de récidives, la peine accessoire de la relégation. La relégation impliquait à l'origine la transportation outre-mer : dans une colonie lointaine, le relégué était soumis au travail dans un régime de semi-liberté. Aujourd'hui la relégation s'accomplit en France, à l'intérieur des prisons centrales. Le délinquant primaire côtoie le vieux relégué, qui devient fréquemment une sorte de Kapo. La surcharge des établissements pénitentiaires incite l'administration à libérer, en général après une dizaine d'années, le relégué qui s'est bien con-

duit : on aura compris qu'il s'agit du condamné qui n'aura pas fumé aux heures où il est interdit de fumer et qui n'aura pas parlé au réfectoire. Tel est en effet le critère de la « bonne conduite » pour l'administration.

Reste la rééducation qui devrait en effet constituer le seul objectif sérieux du régime pénitentiaire dans une société moderne. Il ne peut pas entrer dans mon propos d'évoquer en détail ce que pourraient être les modalités d'une telle entreprise. Mais elle remet en question les deux fondements du régime pénitentiaire actuel : la détention et le temps.

La détention parce que la rééducation doit tendre à une réinstallation du délinquant dans la liberté. L'exclu doit être réintroduit dans la société. Je ne crois pas que cela puisse se faire abstraitement, au moyen de bonnes paroles. Il faut le plus tôt possible mettre le prisonnier au contact d'hommes libres qui lui réapprendront le bon usage de la liberté. C'est dire que le régime connu à l'étranger sous le nom de « probation » doit être appliqué. Et si choquantes qu'elles apparaissent à l'administration pénitentiaire, certaines infractions disciplinaires ne doivent sous aucun prétexte constituer une interruption à cette liberté surveillée.

Je voudrais bien comprendre le curieux mécanisme intellectuel qui est à l'origine de la jauge de certains délits : le vol avec effraction vaut tant d'années de prison ; l'homicide par impru-

dence tant de mois ; une différence de durée différencie consciencieusement l'escroquerie de l'abus de confiance. Il semble que la plus élémentaire logique voudrait que le délinquant soit gardé sous contrôle judiciaire tant qu'il n'a pas été suffisamment armé pour éviter la récidive. J'ai été frappé par deux faits :

- 1° la plupart des jeunes délinquants (je ne parle pas des mineurs, mais des hommes entre vingt et trente ans) proviennent d'un milieu familial désuni ;
- 2° la plupart des délinquants n'ont pas de métier.

Je ne sais comment la psychologie moderne remédie à l'absence de foyer familial, et aux conséquences de cette absence, mais je sais qu'elle s'y emploie souvent avec bonheur. L'absence de métier est plus facile à pallier. Il serait parfaitement convenable de garder sous surveillance tout délinquant primaire jusqu'à ce qu'il ait acquis un métier, acquisition consacrée par l'obtention d'un C.A.P. Les inspections du travail devraient ensuite avoir mission de placer le libéré dans une entreprise qui lui assure une vie digne. Il ne fait alors pas de doute que le nombre de récidivistes diminuerait singulièrement.

On peut me reprocher de ne parler que des jeunes délinquants mais il n'y en a pas d'autres : il est rare qu'un homme commette un premier délit à 55 ans. Le prisonnier âgé est presque toujours un récidiviste. C'est la récidive qu'un ré-

gime convenablement pensé se doit de prévenir.

Je n'ai pas non plus parlé des détenus politiques. D'abord parce que le bonheur de leur réintégration dans la société dépend moins souvent d'eux que d'une évolution historique. Nous savions bien sous Vichy que seule la victoire nous libérerait. Ensuite parce que je comprends mal la notion de « délinquance politique » en démocratie.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 MAI 1955
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE MAURICE DAUER
5, RUE MORAND, PARIS
POUR RENÉ JULLIARD
ÉDITEUR A PARIS

N° d'Éditeur 1195

810
" *Vieille Maison, Vieux Papiers* "

Librairie d'Occasion - Achat - Vente

32700 MARSOLAN

Tél. 62 68 85 16

BRÈVES

PRISONS

Les hasards des temps, et aussi sa propre curiosité, ont fait de Roger Stéphane un habitué des prisons. Il a en effet été détenu vingt-cinq mois sous l'occupation, inculpé d' « atteinte à la sûreté extérieure de l'État ». Hanté par la misère qu'il avait découverte dans les établissements pénitentiaires, il s'est engagé en 1947 comme surveillant de prison pour faire un reportage pour le journal « Combat ». Et voici que le 29 mars dernier, sous le même chef d'inculpation qu'à l'époque de Vichy, Roger Stéphane a été de nouveau arrêté, et incarcéré, successivement à Fresne et à la Santé... *Brèves prisons* est le journal de cette dernière détention. On y trouvera la vie quotidienne des prisons, mêlée à des notes de lecture et à des réflexions sur des hommes. Tout y témoigne du plus grand vice de l'auteur : la curiosité.